

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$5.00
UNION POSTALE	\$8.00
Édition hebdomadaire	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LA LANGUE FRANÇAISE

Souhaits de nouvel an

C'est l'époque des souhaits. Ils déferlent au seuil de nos demeures comme des vagues joyeuses qui portent de blanches voiles, annonciatrices de bonheur: souhaits aux parents, souhaits aux chefs ecclésiastiques et civils, souhaits aux amis, souhaits aux Alliés...

Pendant qu'il en est temps encore, à ces noms aimés vers qui montent nos vœux, je voudrais en ajouter un autre, non moins cher à nos cœurs, Sa Majesté... la Langue française.

Elle a droit, elle aussi, à nos souhaits les meilleurs. Quel trait commun désigne à notre affection tous ces êtres auxquels nous songeons, en ce premier de l'an, et nous les fait unir, malgré leurs dissemblances, dans un même élan de reconnaissance? Les bienfaits dont nous leur sommes redevables.

Des uns nous tenons la vie naturelle, des autres la vie spirituelle; ceux-là nous garantissent l'exercice de nos libertés, ceux-ci nous rendent, par le réconfort de leur amitié, la vie moins âpre; ces derniers représentent, à nos yeux, le maintien de la civilisation.

Mais la langue française nous a-t-elle accordé de moindres bienfaits? Remarquons d'abord que, sans elle, aucun de ces bienfaits — non pas l'un ou l'autre seulement — aucun, n'aurait pu s'exercer. Elle fut l'instrument par quoi ils purent atteindre notre être, le lien vivant qui rattacha nos jeunes intelligences aux esprits plus mûrs de nos guides, leur permit d'agir sur elles, de les délier, de les ouvrir aux sources immortelles.

Ce n'est pas tout. Cette substance vitale que la langue française déposait dans notre âme et qui devenait le fond riche et vivant de notre personnalité, qui nous faisait un être français et catholique, elle s'en constituait en même temps l'irréductible gardienne. Elle élevait autour de lui le rempart de ses mots, pierres solides sur lesquelles l'hérésie devait venir user ses armes; elle le nourrissait de sa propre sève, si savoureuse et si forte; elle le reliait dans une solidarité étroite, dans une union de race, avec tous ceux qui bénéficiaient de ses mêmes dons. Et ainsi se créait, par elle, la nationalité française en Amérique.

Où certes, entre tous nos bienfaiteurs, la langue française a droit à nos hommages et à nos vœux.

Que lui souhaiterions-nous? N'ayons pas peur de l'avouer: c'est une reine découronnée. Il fut un jour où toutes les terres du Canada lui appartenaient. Elle y régnait en souveraine. Elle y étendait son sceptre béni. Elle y faisait fleurir les hautes pensées, les sentiments généreux, les actions chevaleresques.

Et maintenant un îlot à peine lui demeure. Tout le reste a été noyé, recouvert par les eaux noires d'une mer déchaînée. Ici et là quelques coins de terre émergent où se dressent encore des touffes vivaces, mais battus constamment des vagues et des vents.

Même dans l'îlot qui surnage, des vents mauvais s'élèvent souvent tandis que les flots dont il est entouré tentent de le submerger.

Où, la langue française, au Canada, est une reine découronnée, sans cesse combattue. Contre ses dernières possessions, ses ennemis s'acharnent encore. L'année qui vient de s'écouler comptera parmi les plus rudes, les plus violentes qu'elle ait connues.

Que lui souhaiterions-nous pour 1916? On s'en étonnera peut-être, mais pour ma part je ne trouve pas de meilleur souhait qu'une nouvelle année 1915, qu'une nouvelle année de luttés.

Il est si vrai le mot du grand archevêque patriote, Mgr Langevin: "La persécution décourage les races sans vigueur et les hommes sans conviction, comme la tempête abat les arbres sans racine, mais elle provoque et ravive les courages des cœurs vaillants."

Si cette affirmation vibrante surprend quelques-uns des congressistes de 1912 ils doivent en saisir aujourd'hui toute la vérité. 1915, année d'attaques continuelles contre la langue française fut aussi une année de réveil français, une année d'admirable sursaut national. Et — le fait est important — ceci est né de cela.

C'est parce que la langue française était opprimée que les petits Canadiens-français de l'Ontario se conduisirent si bravement en face des inspecteurs anglais et prirent au contact de cette première lutte, une orientation dont toute leur vie se souviendra.

C'est parce que la langue française était opprimée que la Jeunesse catholique a conduit avec tant de vigueur cette admirable campagne de presse, de conférences et de souscriptions qui a éclairé l'opinion aveuglée, réveillé les énergies dormantes et fait délier les bourses trop longtemps fermées aux œuvres de défense nationale.

C'est parce que la langue française était opprimée que se sont produites de fécondes initiatives dont l'influence bienfaisante se fera sentir pendant plusieurs générations, tels l'Œuvre du Livre français et l'Almanach de la Langue française.

C'est parce que la langue française était opprimée que les plus hautes personnalités civiles et religieuses de notre province élevèrent tour à tour la voix et proclamèrent ses droits, constitutionnels et historiques, dans toute l'étendue du Canada: geste salutaire qui détruisait les légendes mises en circulation par les trembleurs et les arrivistes désireux de faire passer ce mouvement de revendication pour le fait d'une minorité, de quelques cerveaux brulés.

Que 1916, ô noble langue française, soit donc encore pour toi une année de luttés, une année de guerre! Souffre de voir, quelques mois encore, d'aveugles fanatiques s'acharner contre ton parler franc et sans dot, essayer de l'étouffer sur les lèvres de nos enfants, de l'exiler de nos temples, de le bannir de nos lois; mais, plus surtout, fleur de vie éclos dans ces sillons de mort, le ralliement se fera autour de ton nom: tous tes fils, trop longtemps insoucients, défendent maintenant, chacun à leur manière et dans leurs diverses carrières, ton noble drapeau. Vois les bambins, dans leurs écoles, plus appliqués à s'assimiler ton verbe, les élèves dans nos collèges et les étudiants dans nos universités veillant avec un soin jaloux sur la pureté de leur langage, les éducateurs et les éducatrices dans leurs classes, les mères au foyer, faisant naître, encourageant, stimulant ces louables efforts.

Vois les acheteurs exigeant qu'on les serve avec tes vocables si francs, les marchands et les hommes d'affaires correspondant et annonçant avec tes phrases si claires, les orateurs et les journalistes se pénétrant de ton génie afin qu'il rayonne dans leurs paroles, les hommes publics s'attachant à tes droits pour les pratiquer et les défendre.

Vois, enfin tous tes fils unis dans une compréhension plus nette des dangers qui le menacent, et par là même leur foi et leur nationalité, placer ton culte et les devoirs qui en découlent au-dessus des intérêts de clocher et de parti, et y rester fidèles envers et contre tous, quels que soient les sacrifices exigés.

Souhaits d'idéaliste et de rêveur... Non, non, si tant est que déjà la lutte fait rage aux avant-postes et que tels doivent être ses résultats logiques. Puissent-ils se réaliser pleinement, à brève échéance! C'est le vœu des ligueurs au début de la nouvelle année, c'est la prière qu'ils ne cessent d'adresser humblement au "Christ qui aime les Francs".

Pierre HOMIER.

NOS FRERES ACADIENS

Nos frères acadiens ont été douze fois éprouvés à la fin de l'année. Leur magnifique collège de Caraquette a été détruit par les flammes.

Nous espérons qu'il renaitra bientôt de ses cendres, plus beau et plus utile que jamais.

L'ALMANACH DES TROIS-RIVIERES

M. J.-A. Charbonneau vient de publier la cinquième édition de son *Almanach des Trois-Rivières*. C'est une entreprise fort intéressante et cette publication contient une série de renseignements locaux qui finiront par former une collection très précieuse.

BILLET DU SOIR.

JE TE SOUHAITE...

Avant-hier, c'était Noël, et hier le Jour de l'An. En ces jours-là, le travail, quel qu'il soit, n'est pas l'affaire des enfants. Les miens m'ont entortillé réclamant impérieusement des lectures de saison, et ils savent bien, les petits bandits, que j'abandonne toujours devant les yeux avides et les bouches expectantes de ces

J'ai donc empli sous ma lampe un tas de jolies choses: Chez nous de Rivard, La Noël au Canada de Fréchette, Contes vrais de Pamphile LeMay, sans oublier cette délicieuse légende de l'Attaque du Calvaire de Sylva Clapin. Par besoin de varier et aussi parce que le cuir bleu des in-quoit, intriguait le bleu des yeux de mes enfants, j'ai descendu de son rayon un volume de "La Revue Française" dans lequel, en cherchant des contes de Noël, je suis tombé sur une page curieuse où les célébrités littéraires et autres s'essaient à souhaiter quelque chose aux enfants de France. Figurez-vous que des académiciens... d'in-corrigeables célibataires sans doute, versent lamentablement dans la banalité rétrograde! Et chacun d'eux va selon l'idole devant laquelle l'âme s'effondre de sa vie!

Croiriez-vous qu'en plein XXe siècle, l'un d'eux, Alfred Bruneau, ait osé écrire ce qui suit? Et pourtant, lisez:

"Ce que je te souhaite aux enfants... La bonté et la pauvreté par quoi ils aimeront plus tard le travail et la vie, sources de toutes joies."

Où il a osé écrire cela, le malheureux!

Et je crois que de tous c'est lui qui a raison! Petit Canadien-français, mon frère, qui grandis quelque part en un coin tranquille de l'immense vallée laurentienne, avec pour horizon prochain, une blanche maisonnette, quelques vieux arbres, des champs aux cultures noircies, un ruisseau qui s'empresse de fouiller sous les herbes et plus loin, un clocher noirâtre au soleil de midi, petit Canadien-français, pauvre et bonté je te souhaite aussi.

Que l'humble maison de ton père, fleurissant bon le linge frais, les crêpes chaudes et le cèdre mouillé te suffise toujours... pourvu cependant que la bonté de la mère, affluant par trois siècles de paroles d'ange, épeles aux pages jaunies des vieux patois, ne cesse d'ombrager les quinze ans.

M. SON PAYS.

CINQ CENT MILLE HOMMES?

Les journaux du premier de l'an apportent à leurs lecteurs une lettre du premier ministre, sir Robert Borden, datée de la veille, où il dit: "En ce jour-ci, le dernier de l'année qui s'en va, les effectifs autorisés du Canada, comptent 250,000 hommes, et le nombre des engagés approche vite de ce chiffre. À compter de demain, le premier jour de l'année, nos effectifs seront de 500,000 hommes. C'est le gage de la ferme résolution du Canada de couronner de la victoire et de la paix durable la justice de notre cause."

Ce n'est pas sans un certain étonnement que la plupart des lecteurs de journaux ont appris cette nouvelle. On croyait bien, d'après les récentes déclarations, que le chiffre des soldats, sur le papier, serait porté de 250,000 à 300,000 hommes, pour monter graduellement ensuite. Mais on ne s'imaginait guère que cette hausse considérable... elle double d'un coup nos effectifs, sur le papier, viendrait si vite.

On peut se demander pourquoi, à la veille de la réunion des Chambres, le premier ministre n'a pas cru devoir annoncer cette nouvelle afin de l'apprendre à nos députés. C'est peut-être qu'il voulait les mettre en face d'un fait accompli, sur lequel il n'y aura plus de discussion efficace possible. Et c'est aussi sans doute que, comme le parlement impérial doit prendre après-demain une décision importante au sujet de la conscription, les autorités anglaises sentaient le besoin de pouvoir citer l'exemple du Canada à la population anglaise, pour lui dire: "Voilà avec quelle unanimité le Canada approuve un effort militaire double de celui qu'il avait d'abord décidé de donner". C'est du moins ainsi que M. Borden a dû se figurer ce qui se passerait, mercredi, et cela a certes dû être un de ses motifs de rendre cette décision publique avant la réunion des Chambres. Il restera donc à celle-ci de ratifier son texte et de voter les sommes nécessaires à ce recrutement et aux nouveaux régiments qui seront levés demain.

Voici donc, aux premiers jours de 1916, le pays mis en face d'une situation plus grave qu'elle ne l'était jusqu'ici. Depuis qu'il 1914, il a levé 200,000 hommes et dépensé près de 200 millions pour cette guerre-ci. Il n'en est pas encore à la moitié de son effort, puisque, d'après la décision communiquée au public par M. Borden, il devra, d'ici à la fin de 1916, lever 300,000 autres hommes et dépenser, par conséquent, \$300,000,000 au moins. C'est sans doute à cette dépense additionnelle que faisait allusion l'autre jour M. Foster, quand il parlait d'emprunter 300 millions au peuple canadien, pour fins militaires.

Le souci de l'Empire est une bonne chose. Mais il n'est pas tout. Il faut aussi garder le souci des intérêts primordiaux du Canada.

Certains trouveront que l'effort donné jusqu'ici par notre pays a atteint ses limites et que si l'État, au lieu de le maintenir à ce point, l'augmentait et s'engageait davantage, il risquerait de compromettre l'œuvre de demain. C'est un point propre à la discussion. Pour l'heure, toutefois, on peut se demander où le Canada trouvera les 300,000 autres soldats qu'il veut adjoindre aux 200,000 déjà recrutés.

Il est indubitable que le service obligatoire devrait lui fournir, strictement parlant, à maintes reprises, cependant, — et pas plus tard que la semaine dernière, à la veille même du message du premier ministre, — des membres du gouvernement ont déclaré qu'il n'en saurait être question ici. L'aide à la Grande-Bretagne est volontaire, nous n'enversons au feu que des volontaires, ont dit aux premiers jours de la guerre nos gouvernants. S'ils étaient sincères et ne veulent pas se déjuger, ils ne sauraient avoir recours à la conscription, encore que plusieurs personnes tendent à le y pousser. Et dans ce cas, ils devront se contenter de recruter 300,000 nouveaux volontaires.

La Gazette, en communiquant au public le message du premier ministre, note incidemment que 500,000 hommes, les troupes canadiennes, au Canada, à 7 pour cent de la population totale, alors que la conscription, dans les pays européens, prend au plus 10 pour cent de la population. Il faut tenir compte que nombre d'hommes, ici, sont sujets étrangers, de pays neutres ou ennemis, et ne sauraient s'engager. Si le volontariat veut donner au pays 300,000 nouvelles recrues, il n'y a pas deux solutions qui se sont déjà engagées, — il aura fort à faire.

Il est vrai que, d'après certains ministres, on se propose d'aider au recrutement de toutes sortes de manières. Le ministre du Commerce, le ministre de la Milice signifierait à tous ses employés militaires qu'il leur donnerait ce qu'il appelle l'avantage de prendre du service outremer. En termes moins hypocrites, plus brutaux, il les mettrait en demeure de choisir entre la perte de leur position et l'engagement immédiat. On comprend que cela doive accélérer quelque peu le recrutement. De même, le Saint-Thomas, Ontario, M. Crothers, le ministre du Travail, dit, rapporte la Gazette, "que tous les célibataires mâles du service civil canadien, d'âge militaire et aptes au service, devront s'enrôler ou perdre leur position". Ceci a du moins le mérite d'être franc et de souligner ce qui paraît être l'intention du ministre Borden.

Un exemple, venu de si haut, et qui, interprété comme l'entendait M. Ballantyne, prêterait à des manœuvres d'intimidation de tout genre, ne manquera pas de trouver écho dans maintes administrations entreprises, à manifester leur loyauté, pour que personne, dans les milieux gouvernementaux, ne puisse se le souçonner de lâcheté. Il faudra donc s'attendre sous peu à des mises à pied de personnel nombreux, d'âge militaire, et qui devra prendre le chemin des régiments, s'il veut échapper à la faim et au désespoir. Cette forme déguisée de conscription appliquée à ceux qui ne peuvent vivre à rien d'autre que le service militaire, on a déjà commencé à l'appliquer dans certains milieux. L'usage s'en généralisera. La conscription réelle reste du domaine du possible, si elle n'est pas apparemment probable.

Et si, malgré tous les efforts, et toutes les manœuvres de l'État et des recruteurs, le recrutement de volontaires avec lequel nous inaugurerons 1916, d'après M. Crothers, ne donne pas les 300,000 recrues que le gouvernement en attend, qu'aurons-nous en 1917?

Georges PELLETIER.

LES DECORATIONS

L'an dernier, l'ensemble des décorations décernées aux Canadiens-français, à l'occasion du Jour de l'An, se totalisait à zéro. Il est cette année de un sur quatorze.

Certains songeront peut-être à se plaindre, estimant avec justice que nous avons chez nous assez d'hommes de mérite pour recevoir dignement la part à laquelle nous donnons droit dans la proportion numérique. Il est évident, par exemple, que le Président du Sénat figurerait aussi bien sur la liste qu'aucun de ceux qui y sont déjà. (Celui-là du reste s'en soucie fort peu, croyons-nous, et il est en train de se tailler dans l'histoire du Canada une place qui vaut tous les titres du monde).

Mais, en dépit des injustices relatives que comporte cette exclusion, nous ne pouvons la regretter. Nous ne tenons pas, pour notre part, à ce que le gouvernement britannique distribue chez nous beaucoup de décorations; et il n'est pas mauvais pour un certain nombre de ceux qui paraissent les rechercher éprouver une salutaire déception.

Il faut ajouter, pour être juste, qu'on ne pouvait faire un meilleur choix que celui de M. Taillon. C'est un homme politique dont chacun reconnaît la scrupuleuse intégrité et qui n'a pas fait un geste qui puisse indiquer le désir même d'une décoration. Il a été tout se vie parfaitement digne et il n'y a aucune voix pour reconnaître que ce titre de chevalier s'allie très bien à sa longue carrière. — O. H.

BLOC - NOTES

Des compagnies de fournitures militaires annoncent qu'elles donneront 2 pour cent de leurs recettes brutes au Fonds Patriotique canadien. Il est à souhaiter qu'elles n'imitent pas toutes l'exemple que donnait la semaine dernière une compagnie adjudicataire de gros contrats de guerre. Celle-ci annonçait bruyamment qu'elle verserait dorénavant une part de ses recettes aux œuvres de guerre. Et puis, à un artifice qui gagnait 3 sous et demi de l'opus qui finissait, elle donnait avis que, par la suite, il ne toucherait plus qu'un sou et demi. L'homme, qui se faisait un salaire de \$10 à \$12 par jour, n'en aura plus que \$4 ou \$5. A même la réduction de son traitement, la compagnie trouvera amplement de quoi se compenser pour sa générosité apparente à l'endroit des familles des soldats, si elle pratique cette coupure dans plusieurs salaires. Sa caisse n'en souffrira pas, et l'ouvrier paiera les pots cassés. Le trait est authentique, — nous avons les noms de l'artisan et de la maison.

M. Philip H. Morris, assistant-secrétaire du Fonds Patriotique canadien, écrit aux journaux de la langue française de cette province, en date du 30 décembre, une lettre que le courrier ne nous apporte que ce matin. Il y explique que la lettre en *Parisian French* signée par sir Herbert Ames, et à laquelle nous faisons allusion vendredi dernier, n'a pas été relue avant de sortir des bureaux du Fonds Patriotique et que ce n'est qu'ensuite que lui, M. Morris, a découvert qu'elle "était écrite en très mauvais français". Il en fait ses excuses aux journaux qui l'ont reçue.

Dont acte. Puisque le Fonds Patriotique est si chatoilleux à l'endroit des provinces qui n'ont pas l'enseignement obligatoire, — bien que cela ne le regarde pas, — M. Morris pourrait bien surveiller plus sévèrement ses subalternes. S'ils saient leur anglais, on voit bien qu'ils n'ont pas été obligés, eux, d'apprendre le français.

Depuis le commencement de la guerre, l'Allemagne a voté 10 milliards pour ses frais militaires. La France, elle, la guerre finie, aura une dette nationale d'un intérêt absorbant tout son revenu ordinaire. Elle dépense \$13,750,000 par jour, dont 10 millions pour fins militaires et elle a avancé des fonds à la Belgique, à la Serbie, au Monténégro. La Grande-Bretagne, de son côté, a jusqu'ici affecté 8 milliards à la guerre, dont 195 millions d'avances aux Dominions autonomes et 290 millions à ses alliés.

Et l'on ne prévoit pas encore la fin de cette dépense folle et qui n'est rien à côté de la perte de 5 millions de vies humaines, que la guerre a occasionnée aux différents belligérants, depuis 17 mois. *Bella murtibus detestata* — les guerres dont les mères ont horreur, ce qu'elles coûtent cher à l'humanité!

G. P.

FEU Mme PRENDERGAST

La mort de Mme Prendergast, la veuve de l'ancien général, a été annoncée par la Banque d'Hochelaga, met en deuil quelques-unes des meilleures familles canadiennes-françaises de Montréal. Elle fait disparaître une femme qu'entourait le respect et la vénération de tous ceux qui la connaissent.

Nous prions la famille Prendergast et ses alliés, parmi lesquels nous avons l'honneur de compter de nombreux amis, de vouloir bien agréer nos très respectueuses condoléances.

Georges PELLETIER.

VERS LES 10,000

L'ALMANACH DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le succès de l'Almanach de la Langue française est tel que ses éditeurs, les directeurs de la *Ligue des Droits du français*, ont décidé de porter le tirage à 10,000. Les deux premiers tirages — 5,000 et 3,000 — sont virtuellement épuisés.

L'Almanach, ainsi que nos lecteurs le savent déjà, contient, outre les renseignements particuliers aux almanachs, toute une série d'articles et de documents de premier ordre sur la question du français; et c'est précisément ce qui lui donne une valeur permanente et ce qui fait que tant de gens désirent le conserver.

Rappelons que l'Almanach se vend quinze sous l'exemplaire au *Devoir* et chez les principaux libraires.

Par quantités: \$1.50 la douzaine, \$13 le cent; \$75 le mille; frais d'expédition en plus. Adresser les commandes au Secrétaire de la Ligue des Droits du français, Bureaux, Monument national, rue Saint-Laurent, à Montréal.

"QUE DEVONS-NOUS A L'ANGLETERRE?"

Voilà, à l'intérieur, la table des matières du nouveau livre de M. Bourassa.

LE 6e ANNIVERSAIRE DU "DEVOIR"

Le diner du 12 janvier. -- Le prix des billets. -- Les dames

Les billets du diner d'anniversaire du *Devoir* ont été mis en vente ce matin, aux bureaux du journal, 43, rue Saint-Vincent, (Tél. Main 7460), et déjà ils s'enlèvent avec un entrain qui présage le plus beau succès.

On sait que ces billets ne se vendent qu'au *PIASTRE*. On est prié de faire les commandes au plus tôt, afin de faciliter le règlement de certains détails d'organisation.

Plusieurs ont déjà demandé si les dames seront admises à la réunion. Les galeries leur seront réservées, et à elles seules. Elles pourront les occuper à l'heure des discours.

La réunion, comme l'on sait, aura lieu dans la salle des Chevaliers de Colomb, rue Sherbrooke-Est. C'est l'une des plus considérables de la ville. Les convives sont convoqués pour sept heures et demie du soir, le mercredi 12 janvier. Tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre ou aux idées du journal y sont cordialement invités.

M. Bourassa et plusieurs de nos amis prendront la parole au diner. Ils traiteront naturellement des questions d'actualité.

Des billets seront en vente, dès ce soir, aux endroits suivants: J.-A. Payette, 1882 Ouest, rue Notre-Dame; Pharmacie Desjardins, 213 Bourdonnière, Maisonneuve; Pharmacie Robert, coin S.-Denis et Mont-Royal-Est.

LA RESISTANCE DE L'ALLEMAGNE

LA CRISE ECONOMIQUE

Au seuil d'une nouvelle année, il est assez naturel de se demander quand finira la guerre et de s'intéresser aux indices qui en annoncent le terme à une époque plus ou moins rapprochée. Aujourd'hui, cependant, les prophètes se font rares, et s'il en est encore qui hasardent une opinion sur la durée probable des hostilités, leurs prévisions vont de trois mois à trois ans. C'est assez dire que toute prédiction est impossible, en dépit des signes d'affaiblissement ou de lassitude qui apparaissent de divers côtés.

On n'a pas oublié les déclarations avantageuses du chancelier allemand dans son discours du 10 décembre au Reichstag. M. de Bethmann-Hollweg affirmait que l'Allemagne n'est nullement pressée de mettre fin aux hostilités. Rien ne lui manque: elle jouit à l'intérieur d'un parfait équilibre financier et économique; ses granges sont pleines, sa confiance reste inébranlable, son armée demeure invincible. Cependant, le lendemain de la mémorable séance où le chancelier représentait ainsi la situation économique sous un jour aussi favorable, la force des choses lui donnait un éclatant démenti. A la commission du budget, dit une correspondance de Copenhague, le débat sur la question du ravitaillement de la population reprenait d'urgence. Un député du centre soumettait la proposition suivante:

"Etant donné les événements des derniers mois, nous invitons le chancelier à présenter au Reichstag, au cours de la session actuelle, des mesures énergiques concernant le ravitaillement. Nous l'invitions, en outre, à proposer la création d'un bureau central de vivres au Conseil fédéral. Ce bureau serait placé sous le contrôle d'un comité composé de membres du Reichstag et aurait le droit de réquisitionner les vivres, afin de procéder à un partage équitable."

L'auteur de cette proposition ajoutait qu'il fallait aboutir à ce contrôle de la répartition réelle, sinon on pouvait craindre le retour de la disette au peuple. M. Delbrück, secrétaire d'Etat de l'intérieur, dont les mesures ont été vivement critiquées comme inefficaces, répondit en demandant le rejet de la proposition:

"Il est absolument nécessaire, dit-il, que le peuple ait confiance dans les mesures prises par le gouvernement, mais je ne puis accepter la proposition qui vient d'être présentée. Elle ne saurait être discutée au Reichstag; ce débat n'amènerait que des difficultés et des désordres."

Le secrétaire d'Etat préconisait un autre moyen: la création dans chaque centre d'un comité investi de pouvoirs étendus, et il annonçait que le gouvernement avait l'intention de créer un sous-secrétariat des vivres. Ce sous-secrétariat devait apporter au bureau de vérification du prix des vivres les améliorations nécessaires.

Ces déclarations ont soulevé un long débat au cours duquel, rapporte le "Vorwärts", cent trente propositions ont été déposées sur le même sujet. Mais il y a mieux: Le soir même de la réouverture du Reichstag, une manifestation populaire qui dura plusieurs heures avait été dispersée par la police, qui opéra de nombreuses arrestations. Malgré toutes les précautions prises par les autorités pour faire le silence autour des émeutes qui ont eu lieu à Berlin depuis quelque temps, les journaux suisses ont réussi à avoir des détails qui jettent une lumière très vive sur l'état d'esprit de la population allemande.

Le soir, vers huit heures, racontait le *Berner Tagblatt*, une foule composée d'au moins dix mille femmes et hommes se rassembla à l'Unter den Linden. Une partie des manifestants venait du château royal. Arrivés à l'opéra, la foule criait: "Vive la nouvelle internationale!" Les gendarmes à cheval reçurent l'ordre d'attaquer. En plusieurs endroits, les sabres furent tirés et les coups tombèrent dru sur les manifestants.

Ecoutez maintenant le journal *Volksrecht*: "Le jour de la réouverture du Reichstag, vers huit heures du soir, des milliers de prolétaires, hommes et femmes, affluèrent de tous les côtés d'Unter den Linden."

"C'est par là que, selon le rêve de beaucoup d'officiers, l'armée victorieuse doit faire sa rentrée à Berlin et reconquérir le grand maître de l'armée à son château, une fois la paix conclue. En attendant, les prolétaires de Berlin ont fait choix de cette avenue solennelle pour en faire le théâtre de leurs manifestations d'avant la fin de la guerre. Bien que la direction officielle du parti n'ait rien fait pour préparer cette manifestation, plus de dix mille personnes avaient répondu au mot d'ordre: "Pour la paix." Et, comme toujours, la police contribua à réchauffer l'écart de la démonstration en faisant donner toutes ses réserves et tous ses officiers à pied et à cheval. Tout le quartier situé entre le palais royal et le Reichstag, la Friedrichstrasse et la Leipzigerstrasse, était sévèrement surveillé. Des rues importantes étaient entièrement barrées.

"Au moment où la manifestation atteignit son plein, des milliers de personnes enfilèrent, à l'endroit le plus fréquent d'Unter den Linden, la *Marseillaise* et l'*Internationale*. Ces chants terminés, la foule réclama sans cesse la paix et du pain."

"Le public bourgeois qui emplissait les cafés de l'avenue put voir les agents de police repousser à coups de sabre la foule dans laquelle se trouvaient de nombreuses femmes en grand deuil."

des milliers de prolétaires, hommes et femmes, affluèrent de tous les côtés d'Unter den Linden.

"C'est par là que, selon le rêve de beaucoup d'officiers, l'armée victorieuse doit faire sa rentrée à Berlin et reconquérir le grand maître de l'armée à son château, une fois la paix conclue. En attendant, les prolétaires de Berlin ont fait choix de cette avenue solennelle pour en faire le théâtre de leurs manifestations d'avant la fin de la guerre. Bien que la direction officielle du parti n'ait rien fait pour préparer cette manifestation, plus de dix mille personnes avaient répondu au mot d'ordre: "Pour la paix." Et, comme toujours, la police contribua à réchauffer l'écart de la démonstration en faisant donner toutes ses réserves et tous ses officiers à pied et à cheval. Tout le quartier situé entre le palais royal et le Reichstag, la Friedrichstrasse et la Leipzigerstrasse, était sévèrement surveillé. Des rues importantes étaient entièrement barrées.

"Au moment où la manifestation atteignit son plein, des milliers de personnes enfilèrent, à l'endroit le plus fréquent d'Unter den Linden, la *Marseillaise* et l'*Internationale*. Ces chants terminés, la foule réclama sans cesse la paix et du pain."

"Le public bourgeois qui emplissait les cafés de l'avenue put voir les agents de police repousser à coups de sabre la foule dans laquelle se trouvaient de nombreuses femmes en grand deuil."

"Le public bourgeois qui emplissait les cafés de l'avenue put voir les agents de police repousser à coups de sabre la foule dans laquelle se trouvaient de nombreuses femmes en grand deuil."

Conséquences du blocus

Ainsi, la cherté croissante de la vie résultant de la hausse de prix des aliments, produit dans tout l'Allemagne une véritable panique. Le mécontentement général grandit; il ne s'agit plus d'un simple malaise, mais de privations réelles augmentant sans cesse. De toutes parts s'élèvent des protestations contre cet état de choses dont le gouvernement est rendu responsable; elles sont accompagnées, à Berlin et dans d'autres localités, de manifestations populaires auxquelles les femmes prennent part et qui aboutissent à des collisions sanglantes entre les habitants et la police. Tous les pouvoirs publics sont en émoi; le conseil fédéral et le gouvernement central lui-même interviennent pour proposer ou éditer des remèdes. De leur côté, les syndicats ouvriers s'agitent et pétitionnent. "Le peuple allemand demande à manger," tel est le titre d'une lettre en gros caractères en tête d'un article d'une feuille socialiste qui traduit les plaintes des prolétaires affamés.

Le blocus des côtes allemandes a donc, à la longue, des conséquences d'ordre économique qui méritent toute attention; elles étaient, il n'y a pas longtemps, niées par certains sceptiques rebelles à l'évidence, et à peine acceptées, par d'autres, elles ont été démenties. Elles ne sauraient être démenties par la suite; ce débat n'amènerait que des difficultés et des désordres."

Le secrétaire d'Etat préconisait un autre moyen: la création dans chaque centre d'un comité investi de pouvoirs étendus, et il annonçait que le gouvernement avait l'intention de créer un sous-secrétariat des vivres. Ce sous-secrétariat devait apporter au bureau de vérification du prix des vivres les améliorations nécessaires.

Ces déclarations ont soulevé un long débat au cours duquel, rapporte le "Vorwärts", cent trente propositions ont été déposées sur le même sujet. Mais il y a mieux: Le soir même de la réouverture du Reichstag, une manifestation populaire qui dura plusieurs heures avait été dispersée par la police, qui opéra de nombreuses arrestations. Malgré toutes les précautions prises par les autorités pour faire le silence autour des émeutes qui ont eu lieu à Berlin depuis quelque temps, les journaux suisses ont réussi à avoir des détails qui jettent une lumière très vive sur l'état d'esprit de la population allemande.

HONORES PAR SA MAJESTE

QUATORZE CANADIENS RECOLENT DES PARCHEMINS A L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNEE. — SIR THOMAS SHAUGHNESSY EST CREE LORD ET M. L.-O. TAILLON, CHEVALIER.

Ottawa, 3. — A l'occasion du nouvel an, les titres suivants ont été donnés à des Canadiens :

ELEVE A PAIRIE. — Sir Thomas Shaughnessy, président du Pacifique-Canadien, Montréal.

CHEVALIERS. — COMMANDEURS DE L'ORDRE DE S.-MICHEL ET S.-GEORGES.

Hon. W. T. White, ministre des Finances. M. Collingwood Schreiber, C.M.G., ingénieur consultant du gouvernement.

CHEVALIERS.

Brigadier-général Bertram, vice-président de la Commission Impériale des Munitions. Juge-en-chef Haultain, Régina. John Kennedy, ingénieur consultant, Montréal.

Hon. L.-O. Taillon, C.R., Montréal. William D. Reid, président du chemin de fer de Terrebonne.

COMMANDEUR MILITAIRE DE L'ORDRE DU BAIN.

Major-général Gwatkin, chef de l'état-major général, Ottawa.

COMMANDEUR CIVIL DE L'ORDRE DU BAIN.

Major-général John Carson, Montréal (maintenant en service actif).

COMPAGNONS DE L'ORDRE DE S.-MICHEL ET S.-GEORGES.

Lieutenant-colonel Grassett, chef de police de Toronto. Chirurgien-général Carleton Jones, Ottawa, (en service actif).

Brigadier-général J. C. McDougall, commandant le camp d'entraînement en Angleterre. William Blynnier, président, Canadian Academy of Arts.

DECOREE DE LA CROIX-ROUGE ROYALE.

Madame M. K. Macdonald.

LORD SHAUGHNESSY

Le nouveau membre de la Chambre des Lords est né à Milwaukee, dans le Wisconsin, en 1853. Il est président du Pacifique-Canadien depuis 1898. Il fut créé chevalier, en 1901, par le roi Edouard VII. En 1907, il fut fait chevalier commandeur de l'ordre royal Victoria (C. K. C. V. O.) et chevalier de 2ème de l'ordre du Trésor Sacré du Japon. En 1910, il fut élevé à la dignité de chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

En 1908, il fut reçu en audience particulière par le roi Georges V. Le nouveau pair, qui portera le titre de baron, n'avait pas encore décidé hier, quel titre il adopterait. On croit qu'il portera celui de Lord Shaughnessy.

Le titre de baron est héréditaire. Tous les fils et les filles ont droit au titre d'"honorable". Le fils aîné d'un baron vient après les plus jeunes fils des comtes, mais avant ceux des vicomtes.

SIR L. O. TAILLON

Sir Louis Olivier Taillon est né à Terrebonne, le 26 septembre 1840. Il fit ses études au collège Masson. Il fut reçu avocat en 1865 et pratiqua sa profession à Montréal. Il fut créé conseil du roi en 1882, par le marquis de Lorne. En 1889, il refusa la magistrature. Il devint bâtonnier général en 1892.

Sir L. O. Taillon s'occupa activement de politique pour le parti conservateur. Il entra dans la Législature en 1875, en qualité de député de Montréal est, ensuite de Montclair (1880-1890), de Chambly (1892-96). Il occupa successivement le poste d'Orateur de l'Assemblée (1882-83), de procureur-général (1884-86), de premier ministre de la province en 1887 et une seconde fois de 1893 à 1896.

Il entra dans l'administration Tupper, à la suite de la défection de son ministère, en qualité de ministre des Postes, mais il dut démissionner la même année avec ses collègues. Il fut défait dans le comté de Chambly-Verchères, en 1896, et dans celui de Bagot, en 1900.

Il fut pendant quelque temps maître de poste de Montréal.

Depuis le mois d'avril dernier, il était entré dans la vie privée.

SIR JOHN KENNEDY.

M. John Kennedy qui est créé chevalier, avait été nommé en 1875 ingénieur en chef de la Commission du Havre de Montréal, après avoir rempli les mêmes fonctions en d'autres endroits pendant plusieurs années. En 1907 il devint ingénieur consultant.

Pendant qu'il était ingénieur en chef, il s'occupa du creusement du canal des paquebots entre Montréal et Québec. Pendant 32 ans il s'occupa activement des améliorations nombreuses faites au port de Montréal. Il fut membre de nombreuses commissions royales nommées pour enquêter sur des questions très importantes.

Il est directeur du Y.M.C.A. et de l'Association des aveugles de Montréal ; il s'intéresse vivement aux questions religieuses et aux réformes sociales. M. Kennedy est né à Spencerville, Ontario, en 1838. Il est gradué de l'Université McGill.

"Thrill" de janvier est publié

Ce numéro de notre bulletin officiel du mois est particulièrement intéressant et bien illustré. Si vous tenez à faire un placement de tout repos, vous devriez faire venir immédiatement un exemplaire gratuit de ce magazine.

MARCEL TRUST COMPANY
180 S.-JACQUES
11e année. Actif, plus de \$4,000,000

SIR THOMAS WHITE.

Ce n'est qu'en 1911, pendant les élections générales, que M. Thomas White commença à faire de la politique. Il se présenta à Toronto comme adversaire du traité de réciprocité Taft-Fielding entre les Etats-Unis et le Canada. Après le départ du parti libéral, il entra dans le ministère Borden et reçut le portefeuille de ministre des Finances. Il est député du comté de Leeds où il a été réélu quelque temps après son entrée dans le cabinet.

M. Thomas a été nommé le vice-président du National Trust Co. de Toronto, en entrant dans la vie publique. Pendant plusieurs années il a fait du journalisme au Toronto Telegram.

Thomas White est né en 1868 à Bronte, Ontario ; son père était cultivateur. Il reçut son éducation à Oakville, au High School, de Bronte, et à l'Université, de Toronto, qui lui conféra le titre de bachelier en arts. Il fut reçu avocat à Osgoode Hall en 1899 mais il ne pratiqua jamais. En 1909 il conduisit l'équipe de Bisley et en 1910 il était nommé colonel.

Après la déclaration de la guerre il fut nommé président du comité des obus ; depuis que ce comité a été réorganisé il en est le vice-président.

SIR COLLINGWOOD SCHREIBER.

M. Schreiber, créé chevalier, commandant de l'Ordre de S.-Michel et S.-George, est ingénieur consultant du gouvernement fédéral depuis 1905. Il s'occupe des chemins de fer du gouvernement depuis plusieurs années. En 1863 il devint ingénieur du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse pour le chemin de fer de Pictou. Lorsque ce réseau fut complété en 1867 il passa au service de l'Intercolonial. En 1873 il fut nommé ingénieur en chef et général des chemins de fer du gouvernement. Il succéda à sir Sandford Fleming, comme ingénieur en chef des chemins de fer et des canaux du Canada et sous-ministre du même ministère.

M. Schreiber est né en 1831 à Essex, Angleterre.

M. LE MAJOR-GENERAL CARSON.

Le major-général Carson, commandant à vie de l'Ordre du Bain, est un Montréalais bien connu. Il est né à Montréal en 1854 ; il s'est toujours occupé d'affaires.

En 1909 il donna sa démission comme lieutenant-colonel du 5th Royal Highlanders. Au commencement de la guerre il alla à Londres comme archiviste du bureau des dossiers canadiens. Il reçut le grade de major-général, en Angleterre.

M. WILLIAM BRYNNER.

M. Brynner, président du Royal Canadian Academy, est le troisième artiste canadien honoré du titre de compagnon de S.-Michel et S.-George. Les deux autres sont M. Robert Harris et Philippe Hébert, le sculpteur canadien-français.

M. Brynner est né à Greenock, Ecosse, en 1855. Il s'est toujours occupé d'architecture et de peinture.

LE GENERAL McDOUGALL.

Le brigadier-général McDougall, actuellement commandant du camp d'entraînement canadien en Angleterre, est créé compagnon de S.-Michel et S.-George. Il s'est toujours occupé des choses militaires. Il a fait la campagne Sud-Africaine.

LE GENERAL BERTRAM.

Le brigadier-général Alexander Bertram est né à Dundas, Ont., en 1853. Il est propriétaire avec son père de la Canada Tool Works.

SIR W. D. REID.

M. W. D. Reid, président du Reid Newfoundland Railway, est fils de sir Robert Gillespie Reid, entrepreneur, promoteur et propriétaire de chemin de fer. Il est né en 1867, en Australie ; il vint au Canada en 1871 avec ses parents. L'une des œuvres principales de M. Reid a été la construction du premier chemin de fer du Pacifique-Canadien, à la chaîne. M. Reid a construit un grand nombre de réseaux de chemins de fer dans tout le Canada et particulièrement dans l'île de Terre-Neuve. Il a beaucoup contribué au développement industriel et commercial de cette île. M. Reid a actuellement deux fils au front.

M. Reid a une résidence à Montréal, au No 275 de la rue Drummond. Il est membre du club Saint James.

DEUX GROSSES SURPRISES

W. W. ASTOR EST ELEVE A LA PAIRIE ET Wm. CROOKS EST NOMME AU CONSEIL PRIVE.

Londres, 2. — Parmi les dignitaires nommés par le roi Georges à l'occasion du nouvel an, nous relevons les noms suivants :

Barons : William Waldorf Astor, Lord Charles Bessford, Sir Alexander Henderson, Sir Thomas Shaughnessy, David W. Thomas, et le capitaine Cecil William Norton.

Baronets : Le vice-amiral Sir Frederick C. D. Sturges, Sir William Goschen, Sir Charles Johnston et Alfred A. Booth.

Conseillers particuliers, — William Crooks et Sir Frederick Balfour.

Chevaliers de la Jarretière, — Le vicomte Curzon, de Kedleston, et le duc de Devonshire.

Vicomtes : Lord Mersey.

La plus grande surprise de cette liste est William Waldorf Astor, le riche américain. Sa baronnie est regardée comme le couronnement des ambitions qui le firent citoyen britannique il y a 16 ans. A l'exception de Lord Fairfax, de Cameron, il n'y a pas d'autre exemple d'américain parvenu à la pairie anglaise. M. Astor a largement contribué aux fonds de guerre. Sa briquette s'est dépensée au service des blessés ; une des sœurs Langhorne, célèbres aux Etats-Unis pour leur beauté.

Une autre surprise qui est un signe des temps est l'entrée au conseil particulier du roi de William Crooks, le chef du parti ouvrier.

L'honneur conféré au vice-amiral Sir Frederick Sturges est la récompense de sa brillante victoire des Falkland sur la flotte allemande commandée par l'amiral Von Spee.

Le NATIONALISTE publie chaque dimanche un feuilleton des plus intéressants. Le lisez-vous ?

LE MAIRE ET M. J. FOURNIER

ILS NE PEUVENT S'ENTENDRE AU SUJET DE L'ASSEMBLEE CONTRADICTOIRE QUI DOIT AVOIR LIEU CE SOIR. — RESOLUTIONS DE SON HONNEUR. — NOTES DIVERSES.

M. le maire ne tiendra pas d'assemblée en plein air. Il vient de contracter un grave rhume et s'est décidé à parler dans la salle de l'Ecole Montclair, à l'angle des rues Saint-Hubert et de Montigny.

M. Fournier, candidat à l'échevinage dans Saint-Jacques, prétend que le maire ne sera pas seul, mais qu'il iroverait bien le moyen d'y assister et de lui donner la réplique. "C'est une tactique malhonnête, dit M. Fournier, que de tenir ainsi une assemblée de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort indélébile de la dernière heure afin de laisser les électeurs sous une mauvaise impression que je ne pourrais détruire avant le vote. On dit que M. le maire doit porter des accusations sensationnelles sur mon compte. Accuser est facile, cela ne m'étonne pas, mais cela peut faire un tort

ACTION MARITIME

SOUFFLET A L'ONCLE SAM

UN SOUS-MARIN ENNEMI COULE SANS AVERTISSEMENT LE VAPEUR ANGLAIS "PERSIA" A BORD DUQUEL SE TROUVAIT UN CONSUL AMERICAIN QUI A PERI, CROIT-ON.

Londres, 3. — Un message de l'Amirauté à la "Peninsular and Oriental Company" annonce que le vapeur "Persia" a été coulé, jeudi, dans la Méditerranée orientale, au large de l'île de Crète.

Le navire, assure un autre message, fut torpillé sans avertissement et coula dans l'espace de cinq minutes.

Les survivants, au nombre de 150 à 160, ont été amenés à Alexandrie, Egypte.

On croit que Robert McNeilly, le consul américain à Aden, Arabie, s'est noyé.

Charles H. Grant, de Boston, s'est sauvé.

Les dernières nouvelles reçues laissent entendre que le nombre des rescapés est plus considérable qu'on ne le croyait de prime abord.

La compagnie "Peninsular & Orient" à laquelle le "Persia" appartenait, annonce, ce matin, que 158 survivants sont arrivés à Alexandrie; dix officiers et huit aubains sont compris dans ce nombre.

Le navire a été frappé à 1 heure 10 p.m., dit le correspondant de l'agence Reuter au Caire, à 1 heure 15 p.m., il était disparu sous les flots.

Une dépêche aux Lloyds évalue à 153 le nombre des survivants dont 59 passagers, 10 officiers et 8 personnes qui ne sont pas sujets britanniques.

Les survivants disent que c'est un miracle d'avoir pu se sauver. Il n'y a pas eu de panique.

Quatre chaloupes de sauvetage ont été lancées à la mer avec une promptitude extraordinaire.

Le capitaine s'est noyé. Il était à la nage quand on l'a aperçu pour la dernière fois, après la disparition du navire.

On n'a pas de nouvelle de M. McNeilly.

Edward Rose, de Denver, avait laissé le "Persia" à Gibraltar, comme il a été annoncé, hier.

On a reçu en plus, de M. Arthur Garrels, consul américain à Alexandrie, une dépêche disant que 155 survivants du "Persia" sont arrivés dans ce port. Ce renseignement et des informations d'autres sources indiquent que 250 personnes ont péri.

M. Garrels a formulé la crainte que M. McNeilly se soit noyé. M. Skinner, le consul général américain, a déclaré à un correspondant, hier soir, qu'il croyait M. McNeilly noyé et il a envoyé un câblogramme dans ce sens à Washington.

Il semble qu'il y avait seulement Américains à bord, MM. McNeilly, Grant et Ross. Les deux derniers sont saufs. M. Skinner a donné qu'il se peut que d'autres de ses compatriotes se soient embarqués à Marseille.

ANXIETE A WASHINGTON

Washington, 3. — L'anxiété créée par la destruction du "Persia" s'est accrue, hier, dans les cercles officiels, lorsqu'on a reçu la dépêche du consul Skinner annonçant que le sous-marin a torpillé le vapeur sans avertissement et que le nouveau consul américain à Aden est disparu. En même temps, les fonctionnaires ont été heurtés d'apprendre du baron Zweidinek, le chargé d'affaires autrichien, que les explications qu'il donnerait finalement seraient satisfaisantes. "Je suis certain, a-t-il dit, que si le commandant du sous-marin n'a pas suivi les instructions données, mon gouvernement règlera l'affaire d'une façon satisfaisante."

Dans les milieux diplomatiques, on a pleinement confiance que si le commandant du sous-marin a coulé le navire sans avis, l'Autriche désavouera cet acte et promptement, indemnisera les Américains et punira sévèrement le commandant.

Suivant un fonctionnaire du gouvernement anglais, qui était à New-York hier, le "Persia" se rendait à Alexandrie pour y débarquer ses passagers afin qu'ils pussent se rendre à Suez par voie ferrée. Depuis un an, le gouvernement anglais ne permet à aucun navire de transporter des passagers par le canal de Suez. Il prend ces mesures de précaution pour empêcher que ne voient les fortifications érigées le long du canal.

LA PROHIBITION AUX ETATS-UNIS

SEPT NOUVEAUX ETATS SONT ENTRES DANS LE MOUVEMENT DE LA TEMPERANCE DEPUIS HIER.

Chicago, 3. — Dans sept Etats de l'Ouest, les lois de prohibition sont entrées en vigueur depuis le 1er janvier, fermant les portes à plus de 3,000 buvettes, hôtels, distilleries et maisons de gros. Ce sont les Etats de Iowa, Colorado, Oregon, Washington, Idaho, Arkansas, Caroline du Sud, ce qui porte à 19 le nombre des Etats prohibitionnistes.

Au Colorado, durant la dernière semaine de décembre, avant la fermeture des buvettes, il s'est dépensé près de \$3,000,000 en liqueurs; dans ce des ventes spéciales ont été établies dans les 502 buvettes de l'Etat d'Iowa. Les partisans de la prohibition s'attendent à des changements bienfaisants dans ces deux Etats avec la nouvelle législation.

Dans l'Oregon, la loi défend la vente de liqueurs même dans les pharmacies, sous aucun prétexte, en dépit même des prescriptions du médecin. Cependant, chaque famille peut importer une certaine quantité de liqueurs, tout comme dans l'Etat de Washington.

Les mesures les plus sévères affectent l'Etat d'Idaho, où non seulement la vente et la fabrication des liqueurs sont considérées comme un crime, puni par la loi mais même la possession de liqueurs. Il faut une permission spéciale de la cour, pour se procurer des liqueurs pour des fins sacramentelles et scientifiques.

CANADA

UNE LEVEE DE 500,000 HOMMES

DANS UN MESSAGE OFFICIEL ADRESSE AU PEUPLE CANADIEN, SIR ROBERT BORDEN ANNONCE QUE LE CANADA S'APPRETE A DOUBLER L'EFFECTIF DES TROUPES DESTINEES AU SERVICE D'OUTREMER.

Ottawa, 3. — Le gouvernement du Canada s'apprete à doubler l'effectif des troupes destinées au service d'outremer. Voilà ce que sir Robert Borden a, en effet, annoncé vendredi, dans un message adressé au peuple canadien à l'occasion de la nouvelle année.

Il y a un peu plus d'un mois on annonçait que le gouvernement avait résolu de porter le chiffre global des troupes canadiennes à 250,000 hommes. Aujourd'hui, si peu de temps après le premier avis, on apprend que l'effectif des combattants doit être doublé.

Ce sera une lourde tâche pour l'organisation militaire du Canada, car cela signifie le double de l'effectif tenté depuis les débuts de la guerre en matière d'entraînement. Il faut, sans doute, tenir compte des avantages apportés par l'expérience acquise, mais d'autres part, il convient de ne pas perdre de vue qu'avec un autre quart de million d'hommes sous les armes, le Canada devra probablement atteindre à l'ultime limite de ses "possibilités" militaires.

Ces dernières sont généralement fixées au dixième de la population totale, même dans les pays où se trouve établie la conscription, l'expérience ayant démontré que ce pourcentage représente le nombre maximum de citoyens physiquement aptes au service militaire, nombre qu'on ne saurait dépasser sans attaquer les sources vives de la nation.

Si l'on parvenait à l'entraînement de 500,000 hommes au Canada, cela signifierait que 6 ou 7 pour cent de la population totale devra servir. En entreprenant cette tâche gigantesque, le Canada, une fois de plus, devance l'Australie qui, jusqu'à présent, n'a autorisé qu'une levée de 300,000 hommes.

Les listes de recrutement pour le service d'outremer, au 15 décembre, 1915, comportaient le nombre de 197,690 hommes. Depuis le 15 décembre, 15,000 recrues nouvelles ont été inscrites portant le chiffre total à 212,690.

Sur ce nombre, 118,932 ont été envoyés en Europe et 1,200 aux Bermudes et à Saint-Louis, formant en tout 120,132 soldats.

1,871 soldats sont revenus d'Europe.

Sur les fronts de bataille de France et de Belgique il y a aujourd'hui au delà de 50,000 Canadiens qui constituent trois divisions rendues sur la ligne de feu et trois autres divisions en Angleterre, destinées à servir de renforts.

LE TEXTE DU MESSAGE.

Voici le texte complet du message que le premier ministre a adressé de sa résidence où il est actuellement retenu par la maladie.

"Il y a plus de 12 mois passés, notre empire consacrait toute sa puissance et tous ses efforts à la grande oeuvre qui touche aux libertés du monde et aux destinées de toutes les nations qui le composent.

A l'aube d'une nouvelle année, nos coeurs sont, plus que jamais résolus à accomplir cette tâche, quelque formidable qu'elle puisse être.

Nos efforts futurs doivent être mesurés à la grandeur de nos besoins. Nulle part, l'âme canadienne n'est plus ferme, ni plus résolue que parmi les hommes qui sont actuellement dans les tranchées et ceux qui s'apprennent à aller bientôt combattre à leurs côtés; nulle part cet esprit ne se montre plus indomptable que dans les hôpitaux où dans les demeures des convalescents.

"Nous avons déjà appris la signification entière du mot sacrifice.

"Dans toutes les maisons canadiennes où le deuil a passé; dans tous les coeurs canadiens que la tragédie de cette guerre a blessés, nous prions Dieu qu'il daigne, dans sa miséricorde, adoucir les meurtrissures et répandre ses consolations.

"Il nous a fallu beaucoup apprendre au cours de ces 15 derniers mois, parce que nous n'étions pas préparés à cette guerre. Notre plus forte assurance en la victoire finale réside en ce que nous avons pu apprendre cette dure leçon sans avoir été écrasés.

"Ceux qui ont déchainé cette guerre sur nous, peuvent se convaincre en s'appuyant sur les traditions du passé que la leçon sera apprise tout entière et ne nous laissera pas de repos qu'une paix stable n'ait été conclue.

Le véritable caractère et la grandeur de cet idéal pour lequel nous combattons nous défendent de nous arrêter jusqu'à ce que leur triomphe soit pleinement assuré.

Les troupes canadiennes sur le front de bataille ont certes combattu vaillamment et elles ont attaché d'immortels lauriers au nom du Canada. A celles-là et à toutes les autres forces d'outremer qui n'ont pas cessé de faire leur part, nous souhaitons succès dans la ferme confiance qu'elles ne manqueront jamais à leur devoir. En ce jour, le dernier de l'année qui disparaît, les forces militaires du Canada sont décimées au Canada se composent de 250,000 hommes et le nombre des recrues atteint rapidement ce chiffre. A partir de demain, le premier jour de la nouvelle année, les troupes dont nous autorisons la levée seront de 500,000 hommes. Cet avis est donné comme gage de l'inébranlable résolution du Canada de couronner la justice de notre cause par la victoire suivie d'une paix durable.

Diogène cherchait des hommes. En ce temps-là, le NATIONALISTE ne paraissait pas. Il y a des hommes, aujourd'hui.

RUSSIE

HUIT CENTS PRISONNIERS

LES MOSCOVITES S'EMPRENT DES HAUTEURS AU NORD-OUEST DE CZERNOWITZ ET FONT PLUSIEURS CENTAINES DE PRISONNIERS. — L'AUTRICHE-HONGRIE SERIEUSEMENT MENACEE.

Londres, 3. — Les Russes ont capturé les hauteurs situées au nord-est de Czernowitz, Bukovine, dit une dépêche de Pétersbourg à l'agence Reuter, 870 prisonniers sont tombés aux mains des Russes.

La campagne des Russes en Bessarabie continue à être très active. Du Pripet à la frontière roumaine, sur un front d'au moins trois cents milles, une immense armée russe frappe à coups redoublés sur l'armée ennemie qui, d'après tous les rapports, compte en somme, au moins un million et demi d'hommes.

Petersbourg réclame encore des spécimens considérables dans les premières phases de la campagne et des dépêches louent l'efficacité de l'équipement des munitions et du matériel.

Quelques critiques militaires de Londres, se basant sur la signification du mouvement entrepris en Bessarabie, prétendent que c'est le plan stratégique le plus vaste formé depuis le commencement de la guerre, et ils prédisent que ce sera un effort colossal fait pour briser l'épine dorsale de l'alliance allemande sur toute la ligne des Balkans.

Un de ces critiques, dit: "Ce plan est le suivant: les différents alliés s'avancent de différents endroits, se réuniront dans les Balkans et se rendront complètement maîtres de cette péninsule. S'ils réussissent, la Turquie sera épuisée et l'Autriche-Hongrie sera menacée dans son existence.

Aussi longtemps que la Russie déploiera cette activité, juste au nord de la frontière de la Roumanie, l'attitude de la Roumanie continuera à acquiescer de l'importance. Dans les capitales de l'Entente on a fait courir le bruit que la Roumanie entrerait en guerre du côté des Alliés, mais nous n'avons encore entendu aucune dépêche roumaine de bonne source corroborant cette nouvelle.

Suivant le bulletin de Pétersbourg hier soir, il y a eu une vive canonnade et une vive fusillade sur le chemin de Baldo, dans la région de Riga. Au nord de Czartorysk, l'ennemi a attaqué à deux reprises les fortifications des Moscovites, mais ces derniers l'ont repoussé en lui infligeant de grandes pertes. Au nord de Czartorysk, il y a eu un engagement particulièrement violent. Les Russes ont capturé plusieurs hauteurs, ont fait prisonniers 15 officiers et 855 soldats et ont capturé 3 canons et un mortier.

Vienne annonce que les Russes après avoir dirigé 2 vaines attaques le jour de l'an au soir sur le front de Bessarabie, sont revenus à la charge, hier après-midi, dans les environs de Toporoutz, et ont été repoussés de nouveau. Les pertes des Moscovites sont extraordinairement grandes. Le nombre des prisonniers faits par les Autrichiens en une semaine dans la Galicie orientale s'élève à 3,000.

LES BALKANS

SALONIQUE SERA ATTAQUEE

LES TROUPES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES ONT RECU ORDRE, DIT-ON, DE S'AVANCER EN GRECE ET D'ATTAQUER LES FRANÇAIS ET LES ANGLAIS. — DU RENFORT POUR LES ALLIES.

Berlin, 3, via Londres. — Le "Morgenpost" publiait hier un rapport disant qu'on a donné instruction aux troupes allemandes et autrichiennes de s'avancer en Grèce et d'attaquer les Français et les Français. On affirme que l'Allemagne a fait part à la Grèce de son désir de chasser les Alliés du territoire hellénique.

Le ministre grec à Athènes a déclaré à M. Skouloudis que les meilleurs intérêts de sa patrie exigent le départ des Français et des Anglais, puisque dans les circonstances actuelles, la Grèce sera exposée au danger du fait des armées des empires du Centre qui ont reçu l'ordre de poursuivre les Alliés en territoire grec.

Suivant un message de Budapest au "Tagess Zeitung", M. Radoslavoff, le premier ministre de Bulgarie, a déclaré au cours d'une conférence des chefs du parti ministériel, avant la rentrée des chambres, que l'on commencerait sous peu les opérations contre le corps expéditionnaire anglo-français à Salonique.

ARRIVEE DE RENFORTS POUR LES ALLIES

Londres, 3. — Une dépêche, non confirmée, d'Athènes signale l'arrivée de 30 gros transports remplis de troupes qui ont commencé à débarquer dans le golfe d'Orfano. Selon un message à l'Exchange Telegraph Company, on a convoqué en hâte les chambres grecques qui se réuniront le 17 janvier.

Le correspondant de l'agence Reuter à Athènes, tient de source sûre qu'un bataillon allemand est arrivé à Monastir, près de la frontière hellénique et qu'on attend l'arrivée d'une batterie de montagne autrichienne.

TESTATION DE LA GRECE

Londres, 3. — La Grèce a protesté contre l'arrestation des consuls des empires du Centre et de

AUX GRANDS MAGASINS GOODWIN

Buffets

BUFFETS, en chêne choisi scié sur quartier, fini ciré.

Marqués, 21.00, vendus, l'un pour 16.50

Marqués, 24.75, vendus, l'un pour 19.50

Marqués, 27.00, vendus, l'un pour 22.00

Marqués, 32.00, vendus, l'un pour 25.00

Vente spéciale de meubles AVANT INVENTAIRE

! Nous mettons en vente tout ce qui nous reste de meubles achetés spécialement pour nos affaires de Noël et du Nouvel An.

! Notre inventaire sera pris dans un mois et nous avons marqué nos séries restantes à des prix qui assureront sûrement leur vente dans les 10 jours que nous consacrerons à écouler ce stock spécial.

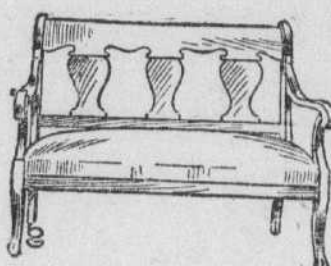
! Il n'est pas un de ces meubles qui ne vaille ce qu'il valait avant Noël alors que nous les vendions beaucoup plus cher.

! Il n'est pas un de ces meubles qui ne soit de fabrication parfaite et d'ébénisterie irréprochablement finie.

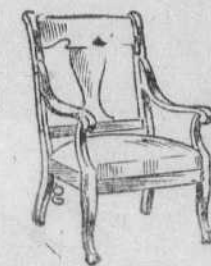
! C'est pourquoi nous dirons à ceux qui peuvent acheter, n'hésitez pas. Profitez de la bonne occasion qui passe pendant les 10 jours à venir. Les réductions que nous avons faites, mettent ces meubles à des prix dérisoires de bon marché.



POUR LE SALON

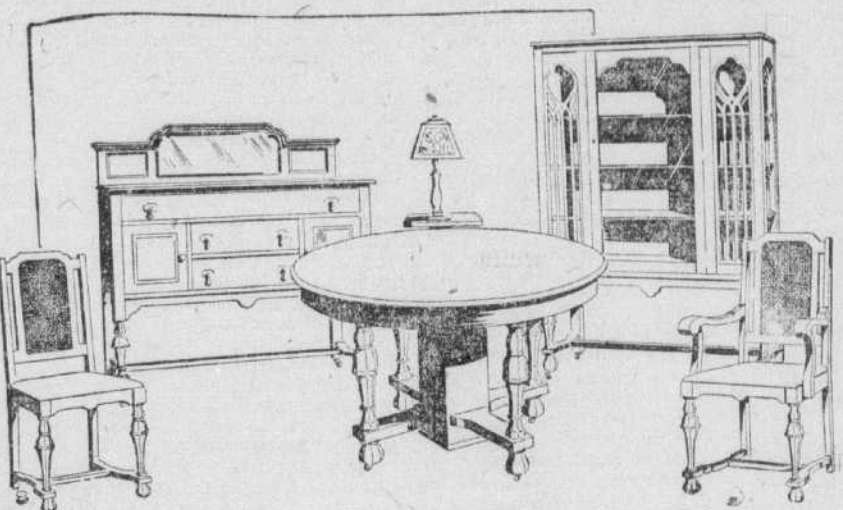


POUR LE SALON



Garnitures de salon, 3 pièces, cadres en merisier-acajou, sièges à ressorts, tapissés d'une bonne qualité de soie, et dossiers bien rembourrés ou unis. La garniture comporte: la causeuse, le fauteuil et la berceuse. Marquée 29.75. Pour 22.50

POUR LA SALLE A MANGER

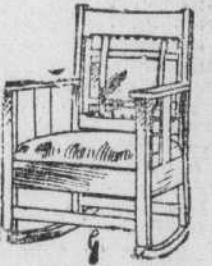


POUR LA SALLE A MANGER

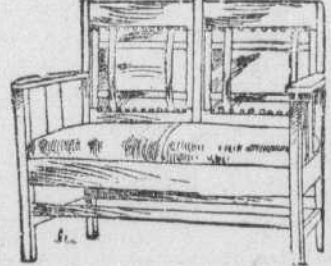
Garnitures de salle à manger, en chêne massif, fini ciré, comportant le buffet, la table à rallonge, l'armoire à porcelaine et 5 petites chaises ainsi que le fauteuil.

Celles dont les sièges des chaises sont recouverts de tapisserie sont marquées 145.00 et elles seront vendues, la garniture 125.00

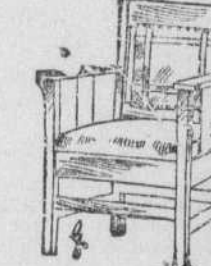
Celles en cuir, marquées, 155.00, seront vendues, la garniture 135.00



POUR LE LIVING ROOM



POUR LE LIVING ROOM



Pour la chambre à coucher

Dressoirs et chiffonniers, avec larges glaces à biseau, forme ovale et finis en gris français, émail, crème et acajou. Marqués 19.75. Pour 15.75

—Au deuxième.

Garnitures de Living Room, 3 pièces, la causeuse, le fauteuil et la berceuse, en chêne choisi, fini ciré, avec sièges à ressorts, tapissés d'une bonne qualité de tapisserie et dossiers à panneaux. Marquées 35.75. Pour 27.75

TABLES-BIBLIOTHEQUE, en chêne choisi, scié sur quartier, fini ciré, avec deux grandes tablettes à livres, et tiroirs. Marqués 25.75. Pour 18.75

Grande vente de blanc à prix réduits

OUVERT de 8.30 a.m. à 6.00 p.m.

Goodwin's LIMITED

leurs alliés, à Salonique, qu'elle appelle une violation de ses droits, assure le correspondant de l'agence Reuter à Athènes. Les Alliés, dit-on, ont pris cette mesure à cause d'une attaque d'un avion allemand contre Salonique.

Le doute qui a survécu à Salonique, à midi, a été chassé. Des bombes lancées le matin, près du camp des Anglais, n'ont causé aucun dommage. L'ennemi a probablement pris le camp grec pour les quartiers généraux des Alliés. Un projectile a tué un berger et 4 moutons près du camp grec.

Le "Matin" affirme que le gouvernement hellénique a protesté auprès du ministre allemand à Athènes, contre l'attaque dirigée contre Salonique par des avions.

Le ressort d'une dépêche d'Athènes à l'agence Havas, que les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Turquie et de la Bulgarie ont fait collectivement des représentations auprès du gouvernement hellénique au sujet de l'arrestation de leurs consuls à Salonique. M. Skouloudis, le premier ministre, leur a annoncé qu'il a déjà protesté auprès des gouvernements anglais et français.

FRANCE ET BELGIQUE

ACTIVITE DANS LES VOSGES

L'ARTILLERIE EST TRES ACTIVE DANS LE VOISINAGE DE MULBACH.

Paris 1er. — Le rapport suivant a été publié, cette nuit, par le minis-

tre de la guerre.

Entre l'Avre et l'Aise, notre artillerie lourde a fait laire les batteries ennemies dans la région d'Amby, au sud de Roze.

Entre Soissons et Reims, il y a eu des combats à coups de mines.

Nous avons fait partir deux petites mines dans la région de Troyon, et une autre près de Pompey, au sud-est de Reims.

Dans les Vosges, il y a eu beaucoup d'activité de la part de notre artillerie dans le voisinage de Mulbach.

Dans l'après-midi, un canon ennemi a longuement tiré dix projectiles sur Nancy et ses environs. Nous avons tiré immédiatement sur le canon qui nous avait attaqué.

Le communiqué officiel beige se lit comme suit:

Sur tout le front de l'Yser et à Yperle, il y a eu de violents combats d'artillerie. Nos batteries ont fait faire l'artillerie ennemie près de Mercken et ont dispersé un détachement d'infanterie près de Poesele.

Rien d'important dans l'après-midi de samedi.

RAPPORT ANGLAIS

Londres, 3. — Le War Office publie le communiqué officiel suivant pour la journée de dimanche:

Ce matin, l'ennemi a fait sauter une mine devant nos tranchées à l'est de Cunchy, mais n'a pas occupé le cratère. Dans l'après-midi, nous avons fait exploser trois mines près de La Boisselle; notre artillerie et nos mortiers se tranchées ont aidé à l'action.

Notre artillerie a de même bombardé les tranchées ennemies au

nord de Tromel'es et à l'est d'Ypres. Au premier de ces bombardements, les ennemis ont riposté avec vigueur, mais sans efficacité.

Partout ailleurs, activité ordinaire.

L'HOPITAL GENERAL LAVAL No 6

L'hôpital Général Laval No 6 F. E. C. organisé par l'Université Laval, mérite l'attention du public canadien-français. Le dévouement des officiers de cette organisation vient d'être officiellement apprécié par les autorités militaires qui ont chargé le colonel Geo. E. Beauchamp et ses officiers de diriger l'hôpital militaire gracieusement mis à la disposition des blessés revenus du front par les Soeurs Grises et de donner les soins médicaux aux malades qui y seront hospitalisés.

Le personnel de notre hôpital canadien-français sera donc en devoir à l'hôpital des Soeurs Grises jusqu'à son départ pour l'Europe. Brisés au régime et à la discipline militaires,

les médecins, les gardes-malades et les infirmiers auront l'avantage de puiser la science médicale et chirurgicale au contact des blessés de retour de la guerre. Dans quelques jours, la commission de l'hôpital Laval lancera un appel au public pour venir en aide à l'hôpital Laval No 6. (Communiqué.)

M. BELAND EST BIEN, SA FEMME EST MALADE

Londres, 3. — On a reçu au bureau du haut commissaire du Canada une lettre du docteur Beland, interné en Allemagne. ... va bien, mais rapporte que sa femme souffre cruellement du diabète. Le secrétaire, M. W. L. Griffiths, envoie des provisions de bouche et autres douceurs à M. et à Mme Beland.

M. Griffiths vient de recevoir une lettre collective le remerciant de trente civils canadiens internés à Ruhleben, pour un cois de provisions et de vêtements qui leur a été envoyé de la part de sir Robert Borden et de sir George Perley.

BYRRH VIN TONIQUE & APERITIF RECOMMANDE AUX FAMILLES

O'LEARY GAGNE

Edmonton, 3 — Johnny O'Leary, champion du Canada des poids légers, a obtenu la décision sur Kid Galzer, de cette ville, samedi soir.

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne
CANADA ET ETATS-UNIS \$5.00
UNION POSTALE \$8.00

Edition hebdomadaire
CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

RÉDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1916

Lisez et faites lire le DEVOIR, journal absolument dévoué à la défense de la justice et du droit.

1er mois	JANVIER	31 jours	4e mois	AVRIL	30 jours	7e mois	JUILLET	31 jours	10e mois	OCTOBRE	31 jours
	NOUVELLE LUNE, le 4, à 11h. 51m. du soir. PREMIER QUARTIER, le 11, à 10h. 44m. du soir. PLEINE LUNE, le 20, à 3h. 35m. du matin. DERNIER QUARTIER, le 27, à 7h. 41m. du soir.			NOUVELLE LUNE, le 2, à 11h. 27m. du matin. PREMIER QUARTIER, le 10, à 9h. 42m. du matin. PLEINE LUNE, le 18, à 0h. 13m. du matin. DERNIER QUARTIER, le 24, à 5h. 44m. du soir.			PREMIER QUARTIER, le 8, à 7h. 1m. du matin. PLEINE LUNE, le 14, à 11h. 46m. du soir. DERNIER QUARTIER, le 21, à 6h. 39m. du soir. NOUVELLE LUNE, le 29, à 9h. 21m. du soir.			PREMIER QUARTIER, le 4, à 6h. 6m. du matin. PLEINE LUNE, le 11, à 2h. 7m. du matin. DERNIER QUARTIER, le 18, à 8h. 15m. du soir. NOUVELLE LUNE, le 26, à 3h. 43m. du soir.	
Jours de la semaine	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL LEV Cou LUNE LEV Cou	Jours de la semaine	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL LEV Cou LUNE LEV Cou	Jours de la semaine	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL LEV Cou LUNE LEV Cou	Jours de la semaine	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL LEV Cou LUNE LEV Cou
Samedi	1 CIRCONCISION DE N.-S. J.-C. (d'oblig.)	4 14 28 3 46 1 05	Samedi	1 S. Hugues, évêque.	4 40 29 4 54 5 20	Samedi	1 PRÉCIEUX SANG DE N.-S. J.-C.	4 10 51 4 50 8 55	DIMAN.	1 XVI Pénitence. Sol. de S. Rosaire.	5 59 59 11 03 7 37
DIMAN.	2 LE TRÈS SAINT NOM DE JÉSUS.	4 14 29 5 08 1 44	DIMAN.	2 IV de Carême.	5 38 31 5 14 6 27	DIMAN.	2 III Pénit. Sol. de S. Jean-Baptiste.	4 17 51 5 56 9 22	Lundi	2 LES SAINTS ANGES GARDIENS.	6 00 5 37 8 19 3 32
Lundi	3 Ste Geneviève, vierge.	4 14 30 6 24 2 36	Lundi	3 S. Richard, évêque.	5 36 32 5 45 6 09	Lundi	3 S. Héliodore, évêque.	4 17 50 7 00 9 44	Mardi	3 S. Gérard, abbé.	6 01 5 35 1 17 9 37
Mardi	4 Ste Dorothea, martyre.	4 14 31 7 29 3 35	Mardi	4 S. Isidore, évêque, conf. et docteur.	5 34 33 6 07 9 21	Mardi	4 Ste Berthe, veuve.	4 18 50 8 04 10 52	Mercredi	4 S. François d'Assise, confesseur.	6 03 5 34 2 07 10 51
Mercredi	5 Vigile de l'Épiphanie.	4 14 32 8 28 5 02	Mercredi	5 S. Vincent Ferrier, confesseur.	5 32 34 6 34 10 20	Mercredi	5 S. Antoine-Marie Zaccaria, conf.	4 18 49 9 11 10 16	Jeu	5 S. Placide et ses comp. martyrs.	6 04 5 32 2 45 10 48
Jeu	6 ÉPIPHANIE (d'obligation).	4 14 33 9 10 6 27	Jeu	6 S. Césaire, évêque.	5 30 35 7 00 11 28	Jeu	6 Ste Dominique, vierge et martyre.	4 19 40 10 19 10 37	Vendredi	6 S. Bruno, confesseur.	6 05 5 30 3 14 11 08
Vendredi	7 S. Lucien, prêtre et martyr.	4 14 34 10 02 7 52	Vendredi	7 S. Epiphane, évêque et martyr.	5 28 37 7 48 12 47	Vendredi	7 S. Cyrille de Jérusalem, év. et conf.	4 19 48 11 22 10 54	Samedi	7 LE SAINT ROSAIRE DE LA B. V. MARIE.	6 06 5 28 3 38 11 30
Samedi	8 S. Séverin, abbé.	4 14 35 10 54 9 11	Samedi	8 S. Denis, évêque.	5 26 38 8 33 10 24	Samedi	8 Ste Elisabeth de Portugal, veuve.	4 20 47 12 05 11 14	DIMAN.	8 XVII Pénitence. Sol. de S. Michel.	6 08 5 26 3 57 12 51
DIMAN.	9 Dimanche dans l'oct. de l'Épiphanie.	4 14 36 11 17 10 21	DIMAN.	9 La Passion.	5 24 39 9 26 11 12	DIMAN.	9 IV Pénit. Sol. de S. Pierre et Paul.	4 21 47 12 05 11 40	Lundi	9 S. Denis et ses compagnons, martyrs.	6 09 5 25 4 23 1 40
Lundi	10 S. Guillaume, évêque.	4 14 37 12 03 11 36	Lundi	10 S. Macaire, évêque.	5 22 40 10 23 11 50	Lundi	10 Ste Félécite et ses fils, martyrs.	4 22 47 12 32 12 04	Mardi	10 S. François de Borgia, confesseur.	6 11 5 23 4 42 3 21
Mardi	11 S. Hygin, pape et martyr.	4 14 38 12 56 12 48	Mardi	11 S. Léon le Grand, pape, conf. et doct.	5 20 42 11 24 12 24	Mardi	11 S. Michel des Saints, confesseur.	4 23 47 12 59 1 05	Mercredi	11 S. Emilian, confesseur.	6 12 5 21 5 05 6 27
Mercredi	12 S. Arcade, martyr.	4 14 39 1 15 1 48	Mercredi	12 S. Jules, pape.	5 19 43 12 29 2 00	Mercredi	12 S. Jean Gualbert, abbé.	4 24 46 1 53 1 02	Jeu	12 S. Wilfrid, évêque.	6 13 5 19 5 34 7 44
Jeu	13 Ste Glaphyre, vierge.	4 14 40 1 35 1 57	Jeu	13 S. Herménégilde, martyr.	5 17 45 1 47 3 13	Jeu	13 S. Anacle, pape et martyr.	4 25 45 2 55 2 01	Vendredi	13 S. Edouard, confesseur.	6 15 5 17 6 07 8 59
Vendredi	14 S. Hilaire de Poitiers, évêque et doct.	4 14 41 2 00 2 30	Vendredi	14 Notre-Dame de Pitié.	5 15 46 2 59 3 38	Vendredi	14 S. Bonaventure, év. conf. et docteur.	4 26 44 3 45 3 11	Samedi	14 S. Calixte, pape et martyr.	6 16 5 16 6 48 10 17
Samedi	15 S. ermite.	4 14 42 2 30 3 06	Samedi	15 Ste Basille, martyre.	5 13 47 3 46 4 35	Samedi	15 S. Henri, empereur, confesseur.	4 27 43 4 42 4 27	DIMAN.	15 XVIII Pénitence.	6 18 5 14 7 35 11 13
DIMAN.	16 II Épiphanie.	4 14 43 3 04 3 40	DIMAN.	16 Les Rameaux.	5 11 48 4 52 5 42	DIMAN.	16 V Pénitence. Sol. du Sacré Cœur.	4 28 42 5 49 5 49	Lundi	16 S. Gérard Majella, confesseur.	6 19 5 12 8 23 12 08
Lundi	17 S. Antoine, abbé.	4 14 44 3 38 4 14	Lundi	17 S. Anicet, pape et martyr.	5 10 49 5 41 6 32	Lundi	17 S. Alexis, confesseur.	4 29 41 6 47 7 42	Mardi	17 Ste Hedwige, veuve.	6 21 5 10 9 27 1 05
Mardi	18 La Chaire de S. Pierre à Rome.	4 14 45 4 12 4 58	Mardi	18 S. Parfait, prêtre et martyr.	5 08 51 6 31 7 24	Mardi	18 S. Camille de Lellis, confesseur.	4 30 40 7 51 8 46	Mercredi	18 S. Luc, évangéliste.	6 23 5 08 10 28 2 15
Mercredi	19 La Sainte Famille de J. M. J.	4 14 46 4 46 5 32	Mercredi	19 S. Expédit, martyr.	5 07 52 7 22 8 17	Mercredi	19 S. Vincent de Paul, confesseur.	4 31 39 9 05 9 55	Jeu	19 S. Pierre d'Alcantara, confesseur.	6 25 5 07 11 31 3 25
Jeu	20 S. Fabien et Sébastien, martyrs.	4 14 47 5 20 6 06	Jeu	20 Ste Jeanne.	5 06 53 8 10 9 07	Jeu	20 S. Jérôme Emilien, confesseur.	4 32 38 10 15 11 09	Vendredi	20 Jean de Canti, confesseur.	6 26 5 05 12 40 4 40
Vendredi	21 Ste Agnès, vierge et martyre.	4 14 48 5 54 6 40	Vendredi	21 Ste Praxède, vierge.	5 05 54 9 01 9 58	Vendredi	21 Ste Praxède, vierge.	4 33 37 11 04 12 01	Samedi	21 S. Hilarion, abbé.	6 28 5 03 1 36 6 04
Samedi	22 S. Vincent et Anastase, martyrs.	4 14 49 6 28 7 14	Samedi	22 Ste Marie Madeleine, pénitente.	5 04 55 9 52 10 49	Samedi	22 Ste Marie Madeleine, pénitente.	4 34 36 12 01 1 24	DIMAN.	22 XIX Pénitence.	6 30 5 01 2 43 3 52
DIMAN.	23 III Épiphanie. Sol. de la Sainte Famille.	4 14 50 7 02 7 48	DIMAN.	23 PAQUES.	5 03 56 10 43 11 40	DIMAN.	23 VI Pénitence.	4 35 35 12 57 2 04	Lundi	23 S. Séverin, évêque.	6 32 4 59 3 50 5 07
Lundi	24 S. Timothée, évêque et martyr.	4 14 51 7 36 8 22	Lundi	24 S. Fidele, martyr.	5 02 57 11 34 12 31	Lundi	24 Ste Christine, vierge et martyre.	4 36 34 1 54 3 04	Mardi	24 S. Raphaël, archange.	6 34 4 57 5 08 6 16
Mardi	25 Conversion de S. Paul.	4 14 52 8 10 8 56	Mardi	25 S. Marc, évangéliste.	5 01 58 12 25 1 00	Mardi	25 S. Jacques le Majeur, apôtre.	4 37 33 2 57 4 05	Mercredi	25 S. Chrysostome et Barthelemy, martyrs.	6 36 4 55 6 29 7 47
Mercredi	26 S. Polycarpe, évêque et martyr.	4 14 53 8 44 9 30	Mercredi	26 S. Clet et Marcelin, papes et mart.	5 00 59 1 15 1 49	Mercredi	26 Ste Anne, mère de la B. V. Marie.	4 38 32 3 50 5 08	Jeu	26 S. Evariste, pape et martyr.	6 38 4 53 7 32 8 44
Jeu	27 S. Jean-Chrysostome, év. conf. et doct.	4 14 54 9 18 10 04	Jeu	27 S. Pius V, pape et martyr.	5 00 60 2 06 2 40	Jeu	27 S. Pantaléon, martyr.	4 39 31 4 57 6 05	Vendredi	27 S. Frumence, évêque.	6 40 4 51 8 40 9 58
Vendredi	28 S. Léonide et ses comp. martyrs.	4 14 55 9 52 10 38	Vendredi	28 S. Paul de la Croix, confesseur.	4 59 61 2 58 3 32	Vendredi	28 S. Nazaire et Celse, martyrs.	4 40 30 5 56 7 04	Samedi	28 S. Simon et Jude, apôtres.	6 42 4 49 9 53 11 10
Samedi	29 S. Léon de Salles, év. conf. et docteur.	4 14 56 10 26 11 12	Samedi	29 S. Pierre de Vérone, martyr.	4 58 62 3 50 4 24	Samedi	29 Ste Marie, vierge.	4 41 29 6 57 8 05	DIMAN.	29 XX Pénitence.	6 44 4 47 11 12 12 31
DIMAN.	30 IV Épiphanie.	4 14 57 11 00 11 46	DIMAN.	30 I Pâques. QUASIMODO.	4 57 63 4 42 5 16	DIMAN.	30 VII Pénitence. Sol. de Ste Anne.	4 42 28 7 51 9 03	Lundi	30 S. Lucien, martyr.	6 46 4 45 12 10 1 42
Lundi	31 S. Pierre Nolique, confesseur.	4 14 58 11 34 12 20				Lundi	31 S. Ignace de Loyola, confesseur.	4 43 27 8 44 9 56	Mardi	31 Ste Jeanne. S. Quantin, martyr.	6 48 4 43 1 10 8 42

NOUVELLES DU MATIN ET DE L'AVANT DERNIERE HEURE

SITUATION
DELICATE

LA GRECE ATTEND AVEC ANXIETE LA DECISION DES EMPIRES DU CENTRE AU SUJET DE L'ARRESTATION PAR LES ALLEMANDES DES CONSULS ALLEMANDS, AUTRICHIENS, TURCS ET BULGARES, A SALONIQUE.

Londres, 3. — Un message d'Athènes à l'agence Reuters mande que le croiseur français "Patrie" vient de quitter Salonique, ayant à bord les consuls allemand, autrichien, turc et bulgare à Salonique, qui ont été mis en état d'arrestation la semaine dernière sur un ordre du général Sarrail, le commandant du corps expéditionnaire français.

La protestation de la Grèce contre l'arrestation des consuls repose sur le fait que le gouvernement hellénique lui-même n'a pas prévu à l'avance d'une mesure aussi rigoureuse.

A une réunion du cabinet à Athènes, vendredi le premier ministre, M. Skouloudis, a exposé à ses collègues la protestation faite collectivement par les ministres autrichien, allemand, turc et bulgare contre l'arrestation des consuls. Le cabinet a discuté longuement les événements qui viennent de se produire à Salonique et le correspondant ajoute qu'il est évident que la situation est devenue délicate et qu'elle occupe sérieusement l'attention du gouvernement grec. On se demande avec malice ce que les puissances du centre vont faire. Les journaux d'Athènes publient des articles inspirés, sans aucun doute, et qui sont durs pour les alliés de l'Entente.

REPRESAILLES DES BULGARES

Berlin, 2. — (Par T. S. F. à Sayville). — Le gouvernement bulgare a arrêté le vice-consul français à Sofia comme représaille pour l'arrestation du consul bulgare à Salonique. L'agence des Nouvelles d'Outre-mer qui ajoute que ce fonctionnaire est resté à Sofia avec la permission du gouvernement bulgare pour conseiller le ministre grec qui est chargé des affaires françaises.

INTERETS CONFIES AU CONSUL AMERICAIN

Salonique, 1 via Paris, 3. — A la demande du général Sarrail, commandant des forces françaises ici, John E. Kohl, consul américain à Salonique, se chargera des intérêts turcs et allemands. Les consuls lui seront remis demain.

ILS SERONT REMIS EN LIBERTE

Londres, 3. — Une dépêche d'Athènes au "Daily Mail" mande que les consuls mis en état d'arrestation récemment à Salonique seront remis en liberté au Pirée ou à Marseille, avec des sauf-conduits. Les légations alliées attendent des instructions avant de fournir des explications au gouvernement grec.

PROTESTATION DE LA TURQUIE

Londres, 3. — Le correspondant de l'agence Reuters à Amsterdam envoie le télégramme suivant : "D'après un télégramme de Constantinople, la Porte, par l'intermédiaire de l'ambassade américaine, a protesté énergiquement contre la capture arbitraire du consul ottoman et du personnel de son consulat à Salonique. On dit qu'au cas où les démarches faites par la Grèce pour faire relâcher le consul n'aboutiraient à aucun résultat, la Porte exercerait des représailles contre les sujets de l'Entente."

IL ABJURE LE
PROTESTANTISME

UN AVOCAT EMINENT DE NEW-YORK SE CONVERTIT AU CATHOLICISME

New-York, 1. — Un avocat en vue de New-York, Albert Barnes Boardman, il y a un mois encore fabricant de l'égérie protestante de Saint-Thomas, a fait son abjuration solennelle la veille du jour de l'an dans la cathédrale Saint-Patrice. Il a été reçu dans le giron de l'Eglise catholique romaine par son Eminence le Cardinal Farley et son parrain était son associé, l'ancien juge Morgan J. O'Brien, l'un des hommes de loi catholiques les plus connus.

LA COERCITION
EN IRLANDE

CE PAYS, CROIT-ON, NE SERA PAS EXEMPT DU RECRUTEMENT FORCE. — D'AUTRES DEMISSIONS SUIVONT PROBABLEMENT CELLE DE SIR J. A. SIMON. — PROJET REVISE.

Londres, 3. — La Press Association, qui est quelquefois le canal par lequel les renseignements officiels de l'Irlande ne seraient pas exemptés de la loi du recrutement forcé.

De plus, d'après le correspondant parlementaire du "Times", la situation politique est assez embrouillée et il est possible que d'autres démissions suivent celle de Sir John A. Simon, secrétaire des Affaires Intérieures, dont la position est absolument incompatible avec celle des autres ministres. Un projet de recrutement forcé a été distribué aux membres du gouvernement durant la semaine et sera discuté à la réunion du cabinet mardi. D'après le "Times", le premier ministre aura à satisfaire Reginald McKenna, chancelier de l'Echiquier, et Walter Runciman, président du Board of Trade, au sujet de l'effectif total de l'armée. Le danger de la situation repose sur le compromis qu'il faudra faire pour réunir ces deux ministres dans le cabinet.

Le "Times", organe favorable à la délicate, croit naturellement qu'aucune attention ne devrait être portée aux exigences de McKenna et de Runciman.

Le "Post" prédit de son côté que John Burns, le pacifiste, qui s'est retiré du ministère au début de la guerre et s'est enferrmé depuis dans un mutisme complet, pourrait bien conduire une campagne contre la politique du gouvernement.

SERIEUX OBSTACLE

L'attitude de l'Irlande met un obstacle sérieux sur la voie du projet de conscription mitigée pour lequel M. Asquith veut obtenir l'approbation de la Chambre. Le système d'enrôlement de Lord Derby n'a pas été étendu jusqu'à l'Irlande, par conséquent il est difficile d'inclure les célibataires irlandais dans une loi forçant à s'enrôler ceux qui ont négligé de se présenter au bureau de recrutement.

Quoi qu'il en soit, le parti nationaliste, comme l'ont déjà annoncé John Redmond, William Redmond et John Dillon, combattra le service obligatoire.

La conscription, sans que l'Irlande y soit incluse, aura une grande influence sur la question du "home rule" qui ne fait que sommeiller actuellement et qui se réveille avec plus de vigueur que jamais après la guerre. Il est probable que si les nationalistes s'opposent à la conscription, les unionistes la réclameront pour se montrer plus loyaux qu'eux et indiquer qu'ils doivent être traités avec plus d'égards.

Les anti-conscriptionnistes prétendent pouvoir compter sur l'appui de deux cents membres à la Chambre des communes, tous déterminés à pousser la lutte jusqu'aux derniers retranchements. Mais on a vu son ent se terminer brusquement des luttes qu'on avait dit devoir durer longtemps.

Les députés ouvriers appuieront probablement les Irlandais.

MESSAGE DE
SIR LOMER GOVIN

LE PREMIER MINISTRE FAIT DES VOEUX ARDENTS POUR LE TRIOMPHE DE LA JUSTICE

Québec, 3. — A l'occasion du nouvel an, sir Lomer Gouin adresse le message suivant à la population de la province :

"A l'occasion du premier de l'an, je prie la Providence de protéger nos vaillants soldats à qui je souhaite un retour prochain, après une paix glorieuse. Egalement je souhaite à nos industriels et à nos ouvriers des succès actives et prospères ; à nos cultivateurs, des récoltes abondantes ; à nos négociants, un commerce florissant ; à tous, une bonne et une heureuse année. Avec la population de notre province, je fais des vœux ardents pour que 1916 assure définitivement le triomphe de la justice et du droit, établisse la paix sur le monde et ramène le bonheur dans tous les coeurs et la prospérité dans les foyers." — Lomer GOVIN.

LA COUPE EST-ELLE PLEINE ?

LA PRESSE ANGLAISE DENONCE AVEC VIOLENCE LA DESTRUCTION DU "PERSIA" ET DEMANDE SI LES ETATS-UNIS EN ONT MAINTENANT ASSEZ. — OPINIONS DIVERSES.

Londres, 3. — Les journaux du matin dénoncent violemment la destruction du "Persia". Ils se demandent si aux yeux des Etats-Unis la coupe est maintenant pleine.

Le "Times", supposant qu'un sous-marin allemand a fait le coup, bien que ce puisse être un submersible allemand ou turc, déclare : " Quel que soit le drapeau soulevé par ce nouvel attentat, les cyniques et creuses explications par lesquelles le gouvernement autrichien a cherché à amuser Washington, ne sont plus de mise. On ne peut pas alléguer qu'on aurait dû sauver les passagers, n'ont été la culpabilité négligence de l'équipage, ce que les Autrichiens ont soutenu lâchement dans l'affaire de l'"Ancona". Même les Autrichiens, avec leur impudence et leur cynisme, ne pourront prétendre que 5 minutes suffisent au sauvetage de centaines de passagers."

Le "Telegraph" : " Par une singulière coïncidence, le désastre se produit le jour même de la publication de la réponse de l'Autriche à la note américaine sur l'"Ancona". Il est manifeste que la répétition de ces actes de barbarie diminue la possibilité du maintien des relations amicales avec Vienne et Berlin. L'échange des notes est devenu maintenant plus qu'une farce, et une nation fière ne peut endurer cet état de choses."

Le "Chronicle" : " Les empires centraux ne pourraient guère manifester leur mépris d'une façon plus ouverte. On se demande combien de temps encore les Etats-Unis vont le souffrir."

Le "Daily News" reconnaît que quelle que soit la décision de M. Wilson, l'Angleterre n'a aucun droit de se plaindre ou de le critiquer.

Le "Daily Mail" dit que cet attentat convaincra des milliers de tire-au-flanc que l'heure de s'enrôler a sonné.

Le "Standard" affirme que ce dernier crime aura pour effet de contribuer à l'adoption du bill décrétant le service obligatoire et stimulera le recrutement.

Paris, 3. — En dépit des protestations et des mises en demeure des Etats-Unis, dit le "Temps" en commentant la destruction du "Persia", l'Allemagne continue à faire la guerre aux passagers inoffensifs. Les notes continuent vainement à s'accumuler, et les Austro-Allemands poursuivent le cours de leurs assassinats. La patience du gouvernement américain a cependant des bornes. A la sympathie agissante des Américains à l'égard des Alliés, s'ajoute une colère grandissante contre les auteurs de tant de méfaits. La destruction du "Persia" mettra le comble à l'indignation.

OPINIONS DES JOURNAUX AMERICAINS

New-York, 3. — Le "World" déclare que, en dépit des appels incessants à la guerre lancés par une partie de la presse américaine, l'Autriche, dans cette malheureuse affaire, et non les Etats-Unis, est tenue de faire les premières démarches. Une monarchie, l'égal des plus féroces et des plus chaotiques sur le point d'honneur, a donné sa parole que les pratiques inhumaines contre lesquelles nous avons élevé la voix ne se renouvelleront pas. La bonne foi d'une grande nation est en jeu, et la décente demande que nous attendions les explications, les excuses, que l'Autriche se hâtera de donner, nous croyons.

Le "Sun" : "Ce ne sera pas déroger à la dignité des Etats-Unis que de suspendre son jugement tant que le gouvernement n'aura pas reçu de bonne source le récit fidèle de l'événement. On peut compter que le gouvernement possédant ces détails prendra toutes les mesures nécessaires pour appliquer la politique à laquelle des patriotes de toutes les parties du pays ont souscrit d'une façon notable."

Le "Times" : "On suppose que le submersible était autrichien, on ne le sait pas. Dans un sens ce serait heureux. Car l'Autriche aurait deux moyens de décliner sa responsabilité, tandis que l'Allemagne n'en aurait pas. Si le sous-marin était autrichien, il se peut que le commandant n'ait pas reçu de nou-

velles instructions depuis que le gouvernement a résolu de punir la destruction de l'"Ancona". Cela constituerait une explication, non une excuse. Il y a aussi une autre alternative, c'est que la marine animée de l'esprit de von Tirpitz refuse d'obéir. Inutile de discuter cette théorie. Aucune de ces échappatoires ne reste à l'Allemagne. Si un submersible allemand était l'auteur de l'attentat, l'affaire serait plus grave."

Le "Zeitung Staats" : "On a admis que le "Persia" était fait un transport. De l'aveu de l'amirauté, il y avait à bord plusieurs soldats, bien qu'ils voyageaient à titre de citoyens."

Le "Globe", de Boston, dit que cette nouvelle surprend comme la nouvelle de la mort d'un ami que l'on croyait en voie de rétablissement. Ce désastre rejette complètement dans l'ombre la note amicale de l'Autriche. Si l'Allemagne pense que les Américains ont oublié le "Lusitania", ou si l'Autriche pense qu'ils ont oublié leur devoir et leurs responsabilités, l'une et l'autre apprendront peut-être leur erreur."

Le "Philadelphia Inquirer" : "Les paroles sans les actes ne valent rien. Voilà ce qui caractérise l'attitude du gouvernement américain."

CONSTANTIN ET
LES ALLIES

LE ROI DE GRECE VEUT MAINTENIR DES RELATIONS AMICALES AVEC LA QUADRUPLE ENTENTE

Londres, 3. — Le correspondant athénien du "Daily Mail" a eu une interview avec le roi Constantin et il dit que son désir de servir les intérêts grecs plutôt qu'émancipés est vraiment sincère et qu'il ne veut pas être entraîné dans une querelle avec l'Allemagne tout en maintenant ses relations amicales avec les Alliés, et en ne consentant à aucune entente secrète avec la Bulgarie.

Le roi aurait dit d'après le correspondant :

"Il n'y a aucune raison de nous soupçonner comme on l'a fait. Il y a eu malheureusement quelques petits malentendus entre nous et les Français et les Anglais, mais soyez assurés que nous ferons tous nos efforts pour les faire disparaître. Nous n'avons d'autres desirs que de vous accorder toutes les facilités. Si j'ai pu prendre ombre de certains de vos actes, la parfaite harmonie qui règne à Salonique l'aurait fait disparaître. Je désire avoir les meilleures relations avec la Grande-Bretagne, mais je ne veux pas que l'on me force à sortir d'une neutralité que je crois servir les intérêts de la Grèce."

CONSTANTIN NE COMPREND PAS POURQUOI LES ALLIES RESTENT A SALONIQUE

Londres, 3. — Le correspondant du "Daily Chronicle" à Athènes déclare dans une dépêche que le roi de Grèce lui a dit qu'il ne comprend pas ce que les Alliés entendent non pas bien gagner à rester à Salonique. Le correspondant cite les paroles du roi Constantin comme suit :

"Je voulais comprendre leur présence tant qu'il y avait une possibilité d'aider à la Serbie, mais maintenant que l'objet de la mission n'a plus été atteint, pourquoi rester ? Il ne reste pas de fin militaire utile à poursuivre. Il semble assez clair que si les Alliés entendent se retirer, les autres en feront autant et la situation serait éclaircie."

Le roi ajoute, dit le correspondant, qu'il n'espère pas une offensive de l'un ou de l'autre côté et que par conséquent on peut s'attendre à un statu quo prolongé dans les Balkans.

TIERS-ORDRE
FRANCISCAIN

Fraternité S.-Antoine, rue Lagache, 107. — Réunion du tiers-ordre, mardi, 4 janvier, à 8 heures.

Les membres sont priés de s'y rendre sans autre convocation. — La secrétaire.

CHUTE MORTELLE

Dans une chute à bas d'un escalier, la nuit dernière, Géophas Contant, âgé de 40 ans, domicilié au No 241, rue S.-Timothée, s'est infligé une profonde blessure au cuir chevelu. Ramassé par ses parents et transporté à l'hôpital Notre-Dame de la Miséricorde, ce matin, aux suites de l'accident.

NOS HEROS
CANADIENS

LE CONSUL DE FRANCE ANNONCE QU'UN CERTAIN NOMBRE DE CROIX DE GUERRE ET DE MEDAILLES MILITAIRES SERONT ATTRIBUEES AUX SOLDATS CANADIENS QUI SE DISTINGUENT AU FRONT.

Comme l'an dernier, la réception offerte par M. le consul général de France à la colonie française de Montréal, à l'occasion du Jour de l'An, a revêtu samedi matin, la solennité toute empreinte de patriotisme espérance dans la victoire finale de la France, dans la guerre monstrueuse qu'elle soutient avec tant de gloire depuis dix-huit mois.

M. C. E. Bonin, consul général de France, dans la puissance du Canada ; M. le consul Louis Raynaud, madame Bonin prenaient place à onze heures précises sur l'estrade dans le grand salon de réception de l'Union nationale française.

De chaque côté, les drapeaux des sociétés françaises ; celui des vétérans de 1870, de l'Union nationale française, de la France républicaine de la Mutuelle, des "Socaux" des 1914, M. Louis Bourgeois, président de la "Maquette française", M. Durand, président de la France républicaine, M. Gonzalve Désautiers, au nom de l'Alliance française, M. le sénateur Dandurand, président du comité "France-Amérique", et M. le Dr Brisset des Nos, président de l'Union nationale française, prennent tour à tour la parole.

De la remarquable allocution du Consul général de France, nous extrayons le passage suivant. Parlant du dévouement et de la sympathie des Canadiens à la cause française, il dit :

"J'avais été heureux de signaler à notre gouvernement tous ces dévouements aussi ardents que désintéressés dont nous sommes profondément émus ; je viens de recevoir hier même la réponse par laquelle M. le président du conseil, ministre des Affaires étrangères, veut bien me faire savoir que, nos distinctions en raison de la guerre devant être réservées aux seuls combattants, il a été décidé que, sur ma demande, un certain nombre de croix seraient attribuées aux officiers et soldats canadiens qui se sont particulièrement distingués en combattant en France. M. le général Gallieni, ministre de la Guerre, leur accorde ainsi, pour répondre à mes propositions, huit croix d'Officiers et de Chevaliers de la Légion d'honneur, dix croix de guerre et dix médailles militaires ; nos décorations nationales figureront donc avec honneur sur la poitrine de nos braves frères canadiens."

"Je viens d'être également chargé, par M. le président, du Conseil de me faire son interprète auprès des présidents des chambres de commerce et des grandes associations de Montréal qui la semaine dernière, à l'occasion du passage de la mission commerciale de M. le député Damour, lui ont exprimé leur chaleureux attachement envers notre pays. Veuillez, me dit le chef du cabinet, assurer les signataires de ce télégramme que le gouvernement de la République est heureux de pouvoir, dans les circonstances présentes, compter sur la force des liens de traditionnelle amitié qui unissent la France au Canada."

Et il termine par une évocation des soldats qui combattent sur les champs de France :

"Ces héros, qui sont les sauveurs du pays, ont été forts parce qu'ils étaient confiants. Ils ont eu confiance dans leurs chefs qui mènent nos armées à la victoire ; ils nous apprennent par leur exemple à plus prêter une oreille complaisante à la médisance et à la calomnie, filles de l'envie et de la haine, à ne plus tenir en suspicion tout le supérieur, à savoir admirer et prendre pour guides ceux qui sont dignes de commander. Ils ont eu confiance dans la réussite finale, quelles que soient les difficultés et les longueurs de la lutte ; ils nous enseignent ainsi à ne pas douter de nous-mêmes, à ne pas croire d'avance à l'insuffisance de l'effort, à ne tolérer dans nos coeurs aucune défaillance. Ils ont eu confiance enfin dans les destinées de la France et, en les prenant en mains, ils se sont portés garants qu'ils leur rendraient la gloire qui leur fut coutumière. Jeunes hommes, qui valez mieux que vos pères, vous vous avez imposé, en sachant mourir, votre foi dans la grandeur future de la patrie qui ne meurt point."

De temps à autre, la mère Noëlle

disait :

"C'est-il drôle que mon Jacques soit là, et que je l'aie pas vu ! Je voudrais pourtant bien le voir ! Marie souriait, aguerment, ans répondre, comme ceux dont l'esprit est ailleurs, dans une pensée égoïste et lointaine."

Et Antoinette, la plus gaie de toutes, d'ordinaire, demeurée un peu en arrière, triste jusqu'au fond de l'âme, ne quittait pas du regard le rang où marchait le numéro 7, reconnaissable pour elle à la roussure de sa nuque."

Ce ne fut que deux heures après la revue que la mère Noëlle put embrasser son enfant. Elle l'emmena dans un petit restaurant des environs de la caserne, le fit asséoir devant elle, commanda pour lui tout ce qu'il y avait de meilleur, ou pour mieux dire tout ce qu'il y avait de plus cher.

Elle se détournait vivement. Un flot de larmes lui avait monté aux yeux. La mère Noëlle et Marie n'avaient rien à ni rien entendu. Elles causaient ensemble. Bientôt la foule entraînait les trois femmes à la suite du régiment. Par les rues, par les boulevards plantés d'arbres, elles accompagnaient le dernier bataillon, forçant le pas malgré elles, au rythme de la musique qui sonnait toujours en avant."

Comme il avait changé ! — Pauvre gars, dit un gamain près d'Antoinette, il n'en a pas pour longtemps dans la ventre !

Elle se détournait vivement. Un flot de larmes lui avait monté aux yeux. La mère Noëlle et Marie n'avaient rien à ni rien entendu. Elles causaient ensemble. Bientôt la foule entraînait les trois femmes à la suite du régiment. Par les rues, par les boulevards plantés d'arbres, elles accompagnaient le dernier bataillon, forçant le pas malgré elles, au rythme de la musique qui sonnait toujours en avant."

— Veux-tu encore quelque chose ? Des noix ? Tu les aimais bien. Du café ? Il faut profiter de ce que je suis là, mon Jacques, c'est fête aujourd'hui !

Elle le trouvait bien pâle.



Si vous n'avez pu vous rendre dans votre famille à Noël ou au Jour de l'An, vous pouvez encore le faire en profitant des prix spéciaux à l'occasion du

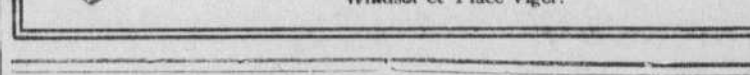
JOUR DES ROIS

LE 6 JANVIER 1916
Entre les stations de la province de Québec, ainsi que les points à l'est d'Ottawa et Hull, ces deux villes y comprises.

PASSAGE SIMPLE
Aller et retour, jeudi le 6 janvier.

PASSAGE ET UN TIERS
Départ les 5 et 6 janvier. Retour limité au 7 janvier.

BUREAUX DES BILLETS. — 141-143 St. Jacques, Tél. Main 8125. Hôtel Windsor. Gares Windsor et Place Vigor.



CANADIAN NORTHERN

TAUX SPECIAUX
FÊTES DES ROIS

En vigueur de toutes les gares du réseau situées à l'est d'Ottawa.

BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE POUR LE VOYAGE ALLER ET RETOUR

Bon pour partir jeudi le 6 janvier 1916 et revenir le même jour seulement.

BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE ET UN TIERS POUR LE VOYAGE ALLER ET RETOUR

Bon pour partir mercredi et jeudi les 5 ou 6 janvier 1916. Valable pour retour jusqu'à vendredi, le 7 janvier 1916.

Pour billets, renseignements supplémentaires, etc., s'adresser aux bureaux des billets, 520 rue St-Jacques, Tél. Main 6570 et à la gare du Canadian Northern, rue St-Catherine Est. Tél. Lussile, 141.

UNE IDEE DE LA MODE



5067. — Manteau pour fillette, 4 grandeur 8, 10, 12, 14 ans. Matériaux : 2 verges en 51 pour 8 ans.

Envoyez ce coupon après vous l'avres rempli, au RAYON DES PATRONS DU "DEVOIR", avec 10 sous, soit en argent, ou en mandat, et le patron ci-dessus vous sera envoyé quelques jours après.

COUPON

Département des Patrons, au "Devoir".

Ecrivez lisiblement.

PATRON NO 5067

NOM... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

Feuilleton du DEVOIR

LES NOËLLET

par RENÉ BAZIN

de l'Académie Française.

(Suite)

Puis elles se dirigèrent vers la caserne d'infanterie, les deux filles devant, dans leur robe d'adieu jaune brun, d'une couleur très rurale, la mère à un demi-pas derrière, toujours en noir, et portant au bras un gros panier plein de provisions qu'elle remporterait plein de mercerie, de coupons d'étoffes, d'une foule de choses convoitées depuis des mois.

Il ne leur fallut pas longtemps pour se rendre à la caserne. C'était là, tout près, sur une place étoilée de cinq rues et couverte de groupes de curieux. Des deux côtés, de la grille, il y avait un ras-

semblement de gamins, d'expéditionnaires en interrompu, d'ouvriers flâneurs, d'anciens militaires décorés de la médaille, et à l'intérieur, massé en trois colonnes, le régiment en grande tenue, l'arme au pied, immobile. Evidemment on attendait quelque chose ou quel-

qu'un.

Mais la mère Noëlle, qui ne savait rien des consignes militaires, fendit la foule jusqu'au sergent de garde :

— Monsieur le sergent, dit-elle, je voudrais voir mon fils, qui est malade.

— Comment s'appelle-t-il ? demanda le sergent, dont la bouche s'allongea jusqu'à sa jugulaire.

— Jacques, Jacques Noëlle.

— Deuxième du trois. Il est dans le rang. Après la revue, la petite mère. Vous ne voyez donc pas la compagnie qui rentre ? Allons, au large ! au large !

En effet, au tournant d'une rue, tout à coup, un détachement déboucha, musique en tête. C'était le drapeau du régiment qui arrivait. La soie aux trois couleurs, sortie de l'étui où elle dort d'habitude, s'avancant, à demi déployée, rayonnant sous le soleil du matin. Un éclair s'échappait de ses franges d'or. Elle passa dans un tourbillon de poussière et de bruit.

L'escorte s'enfonça dans la cour, gagna une place marquée d'avance, vers la droite, et le sous-lieutenant qui portait le drapeau, flanqué de deux sergents, demeura face au colonel, sur le front des troupes. Il avait la main gantée sur la hampe. Tout le monde se taisait, et tout le monde le regardait.

Dans le grand silence, le colonel commanda : "Baïonnette au canon !" Les commandants répétèrent : "Baïonnette... on !" A la hauteur de la tête des hommes, ce fut un tournoiement d'éclatelles. Le colonel commanda de nouveau : "Portez vos armes ! Présentez vos armes !" Les commandants répétèrent encore : "Portez vos armes ! Présentez vos armes !" Tous les petits canons gris s'agitèrent, et barrèrent la poitrine des soldats. Le régiment saluait. Alors le colonel cria : "Au drapeau !" En même temps, il abaissait son épée, et la musique éclatait en fanfares : clairons, flûtes, tambours, basses de cuivre, bombards nickelées chantaient ensemble le drapeau, qui remuait doucement, comme animé par la frisson d'orgueil qui traversait la foule.

La métayère et ses filles s'étaient placées au premier rang, le long de la grille. Et, quand le régiment défila pour se rendre au champ de manœuvres, elles cherchèrent à découvrir Jacques. Mais les soldats, tout habillés de rouge et de bleu, se ressemblaient trop, ils marchaient trop vite. A peine avait-on le temps de parcourir d'un coup d'oeil tous les visages d'une même ligne.

Comment découvrir même un si cher ami dans ce flot montant ? Marie et la mère Noëlle y renoncèrent bientôt, éblouies par cette succession fatigante de couleurs vives.

Antoinette, au contraire, continuait de regarder. Elle aimait ses frères d'une tendresse à part, elle était phébé, elle voulait voir

rent encore : "Portez vos armes ! Présentez vos armes !" Tous les petits canons gris s'agitèrent, et barrèrent la poitrine des soldats. Le régiment saluait. Alors le colonel cria : "Au drapeau !" En même temps, il abaissait son épée, et la musique éclatait en fanfares : clairons, flûtes, tambours, basses de cuivre, bombards nickelées chantaient ensemble le drapeau, qui remuait doucement, comme animé par la frisson d'orgueil qui traversait la foule.

La métayère et ses filles s'étaient placées au premier rang, le long de la grille. Et, quand le régiment défila pour se rendre au champ de manœuvres, elles cherchèrent à découvrir Jacques. Mais les soldats, tout habillés de rouge et de bleu, se ressemblaient trop, ils marchaient trop vite. A peine avait-on le temps de parcourir d'un coup d'oeil tous les visages d'une même ligne.

Comment découvrir même un si cher ami dans ce flot montant ? Marie et la mère Noëlle y renoncèrent bientôt, éblouies par cette succession fatigante de couleurs vives.

Antoinette, au contraire, continuait de regarder. Elle aimait ses frères d'une tendresse à part, elle était phébé, elle voulait voir

trouvait surtout qu'il avait une voix creuse dont le timbre s'était assourdi. Lui qui chantait si joliment à la Genièvre ! Et puis, de temps en temps, il s'arrêtait de manger ou de causer, pour tousser d'une voix rauque, dont la mère sentait l'écho déchirant dans sa poitrine à elle.

A

Le temps qu'il fera

Vents du nord-ouest. Beau et plus froid ce soir et demain.

Bulletin d'après le thermomètre de
Heun et Harrison, 35, rue Notre-Dame, R. de Mele, parant.Aujourd'hui maximum . . . 26
date d'aujourd'hui . . . 26
Aujourd'hui minimum . . . 20
date d'aujourd'hui . . . 20Baromètre: 85, matin, 29.70; 11h.
matin, 29.72; midi, 29.74.DEMAIN, MARDI 4 JANVIER
S. D'après, matin, 29.70; 11h.
matin, 29.72; midi, 29.74.
Coucher du soleil: 4 heures 49.
Coucher du soleil: 4 heures 31.
Lever de la lune: 7 heures 39.
Coucher de la lune: 3 heures 33.
Premier quartier de la lune, le 11,
à 10h. 44m. du soir.MESSAGE DU
CARDINAL BEGIN

(De notre correspondant)

Québec, 3. — Hier, dans les églises de la ville, a été lu un «cablegramme» de S. E. le Cardinal Begin, actuellement à Rome, annonçant à ses diocésains qu'il est en excellente santé et leur exprimant ses vœux de bonjour et de prospérité pour l'année nouvelle. Samedi, S. G. Mgr Roy a adressé à Son Eminence un «cablegramme» de souhaits au nom du clergé et des fidèles de l'archidiocèse.

L'AFFAIRE DE
LA "PRESSE"

"C'EST UNE AFFAIRE DE FAMILLE", DISENT LES PETITIONNAIRES.

Les renseignements que donnait le *Devoir* du 31 décembre, au sujet du bill relatif aux fiduciaires de la Presse, ont été vivement commentés, dans les milieux où on s'intéresse à ce projet de loi, qui viendrait devant la Législature dans quelques jours. Informations prises auprès des pétitionnaires, ceux-ci affirment que toute cette question se borne à une affaire de famille et que, s'ils demandent la modification de l'acte de donation fiduciaire, ce n'est que par rapport aux fiduciaires qui ne sont pas de la famille. Pour le reste, disent-ils, ils n'ont rien à dire. Ils ne veulent pas en rien les dispositions de l'acte relatif au partage des biens de feu M. Berthiaume. Ils respectent ses dernières volontés. Le changement de fiduciaires les satisfait, déclarent-ils.

Pour leur part, ils estiment que l'affaire n'a aucun dessous politique et ne touche en rien à d'autres intérêts qu'aux leurs. La législation, affirment-ils, sera faite d'un ensemble de faits qui, à leur sens, justifient la demande apparemment extraordinaire qu'ils font, dans leur bill privé.

LE VOLONTARIAT
"OBLIGATOIRE"

Saint-Thomas, Ont., 3. — M. T. W. Crothers, ministre du Travail, qui retourne à Ottawa aujourd'hui, a déclaré que tous les hommes mariés du service civil qui sont d'âge militaire, devront s'enrôler ou perdre leur position. Les soldats de retour du front auront la préférence pour les positions du gouvernement.

TUE AU FRONT

LE LIEUTENANT BERGOEND, BIEN CONNU A MONTREAL, EST TUE EN CHAMPAGNE.

Une communication particulière, reçue à Montréal, annonce la mort, en Champagne, le 1er octobre 1915, du lieutenant Fabien Bergoend. Il fut atteint en plein cœur par une balle ennemie et mourut sur le champ.

Le lieutenant Bergoend était bien connu à Montréal, où il représentait, depuis quelques années, une importante maison de parfumerie de Londres. C'était un fervent Français, un ami des Canadiens-français et il avait donné à l'œuvre du "Devoir" des témoignages d'estime profonde.

Il a été inhumé par ses camarades et ses hommes à Somme Suippe, face à l'ennemi.

OBSEQUES DE Mme
J. A. PRENDERGAST

UNE GRANDE FOULE Y ASSISTE CE MATIN. — Mgr ROY FAIT LA LEVEE DU CORPS.

Les funérailles de Mme J. A. Prendergast, veuve de l'ancien général-général de la Banque d'Hoche-laga, ont eu lieu ce matin à 8 heures en l'église de Saint-Viateur d'Outremont.

Le corps était conduit par M. M. Paul et Louis Prendergast, fils de Mme Prendergast; M. Léandre Brault, son frère; M. Joseph Versailles, son gendre; M. Jean Versailles; MM. Edmond, Edwin, Joseph, Léon, Charles, Gabriel, Louis et Jean Hurlbut; MM. Léandre, Lucien et Maurice Brault; MM. Frédéric, Romain, Victor et Edouard Pelletier; M. Auguste Crissé, ses cousins; MM. J. A. Vaillancourt, Maurice Marcolle, Louis, Léon et Adolphe Masson, Adrien et Roch Bergeron, Emile Lamontagne. Une nombreuse foule suivait le cortège.

La levée du corps fut faite par Mgr Emile Roy, grand-vicaire-général du diocèse de Montréal.

Au service funéraire, officiant le R. V. J. A. Roy, des Clercs Saint-Viateur, assistés des RR. PP. M. Vaillancourt et X. Gagnon, C.S.V.

La chorale de la paroisse, direction Me A. Leduc, a interprété la messe de Perosi.

LE ROI PIERRE EST
A SALONIQUE

Athènes, 1, via Paris, 3. — Le roi Pierre d'Arabie ira à Athènes pour visiter le roi Constantin après avoir passé en revue les troupes serbes à Salonique, croit-on généralement.

Rome, 2, 11 p.m. — La nouvelle de la présence du roi de Serbie à Salonique a été reçue avec intérêt par les réfugiés serbes ici. Ils le croyaient en Italie.

L'AUTRICHE
FERA

DES REPARATIONS

LE CHARGE D'AFFAIRES AUTRICHIEN A WASHINGTON DONNE L'ASSURANCE A M. LANSING QUE SON PAYS FERA ENTIERE REPARATION, S'IL EST PROUVE QU'UN SUBMERSIBLE AUTRICHIEN A COULE LE "PERSIA".

(Voir aussi en page 7)

Washington, 3. — Pendant la matinée, le baron Swiedinek, le chargé d'affaires autrichien, s'est rendu chez M. Lansing et a demandé qu'on s'abstienne de porter un jugement avant que tous les faits soient connus. Il a aussi formulé l'espoir que les explications qui seront finalement données seront satisfaisantes. Le baron Swiedinek a aussi donné l'assurance que l'Autriche fera réparation entière si l'on établit qu'un submersible autrichien a coulé le "Persia".

M. WILSON A WASHINGTON

Hot Springs, Virginie, 3. — Le président Wilson abrégera sa lune de miel et va retourner à Washington ce soir, à cause de la nouvelle tournure que prend la situation.

Après que M. Tumulty, le secrétaire de M. Wilson, lui eut téléphoné à Hot Springs, aujourd'hui, on répétait à la Maison Blanche que le président se préparait à revenir, probablement demain, pour surveiller la situation internationale.

R. MCNEELY A PERI

Londres, 3. — On ne sait pas encore le nombre de pertes de vies causées, lorsque le navire anglais "Persia" a été torpillé jeudi après-midi, dans la Méditerranée de l'est. Les dernières nouvelles du Caire et d'Alexandrie indiquent que 158 survivants, dont 59 passagers, ont été débarqués à bon port. On commence à perdre espoir pour les autres, car il y a déjà cinq jours que le navire a été déposé.

On n'a pas reçu d'autre nouvelle au sujet de Robert McNeely, consul américain à Aden, et on croit qu'il s'est noyé. Comme on est sûr que Chas. Grant, de Boston, est sauvé, M. McNeely serait le seul Américain noyé.

Il est impossible de donner exactement le nombre des pertes de vies, car on ne sait pas le nombre des passagers. Les passagers étaient au nombre d'environ 200 et l'équipage entre 200 et 300, ce qui porterait la liste des morts à plus de 200.

Les rapports qui ont été obtenus de ce désastre jusqu'ici donnent peu de détails sur les circonstances dans lesquelles le vaisseau fut coulé. Tous s'accordent à dire que le "Persia" coula en moins de cinq minutes et que le travail de sauvetage fut assez difficile. Aucun des survivants n'a pu avoir vu le moindre sous-marin.

La presse commente vertement ce dernier acte. On y voit l'expression des sentiments des nations alliées. On croit que cela aura une certaine influence sur les relations pendant les Etats-Unis et l'Autriche.

LA SOUTEVAGE

Londres, 3. — Le correspondant de l'Agence Reuter envoie ce qui suit au sujet du naufrage du "Persia":

"Personne à bord du "Persia" n'a vu la torpille. Le second croit cependant avoir aperçu le sillage. Les passagers, après avoir passé trente heures dans les chaloupes de sauvetage ont été recueillis par un vaisseau de guerre. Six officiers ont été sauvés. Le navire a été coulé si rapidement qu'on n'a pas eu le temps de lancer les chaloupes. Le colonel Egham se tenait sur le pont au-dessus de Mlle Hughes. Il fut subitement balayé par une vague et enfondré. En remorquant il se heurta contre une chaloupe et fut sauvé."

"On croit que deux chaloupes qu'on avait réussi à lancer sont perdues avec leurs occupants, car on n'en a pas de nouvelles."

LA SANTE DES NOTRES
EST EXCELLENTE

IL N'Y A PAS DE CHANGEMENT A SIGNALER SUR LE FRONT DES TROUPES CANADIENNES.

Ottawa, 3. — Le représentant général du Canada au front câble ce qui suit au ministre de la Milice au sujet de l'activité déployée par les troupes durant la semaine de Noël: "Saint-Omer, 2 Du 22 au 31 décembre, il n'y a pas eu de changement matériel dans la situation, sur le front des troupes canadiennes. Le jour de Noël a été le plus beau jour du mois. L'année a passé sous un ciel nuageux."

Pendant la première partie de la semaine le feu de l'artillerie a été moins lourd que d'habitude. Le jour de Noël, de petits détachements ennemis ont tenté de fraterniser avec nos troupes, mais ils ont été repoussés par elles."

A partir du 27 décembre, l'activité de l'artillerie est devenue normale. Dans plusieurs occasions, l'ennemi a bombardé des sections du front de notre seconde division."

Nos patrouilles ont continué leur activité."

Le 23 décembre, le colonel Weir, du 7e bataillon de la Colombie britannique, a réussi à traverser les fils de l'ennemi et à emporter une palissade. Dans la nuit du 25 au 26, une patrouille de la troisième brigade d'infanterie a rencontré un fort parti ennemi, près des lignes allemandes, qui a ouvert le feu sur elle, mais notre patrouille est revenue saine et sauve, sans avoir causé une perte à l'ennemi."

La santé des troupes est excellente."

LA MISSION FORD
A LA HAYE

Copenhague, 3 via Londres. — Le gouvernement allemand a accordé à l'expédition Ford la permission de se rendre à la Haye en passant en Allemagne, par voie ferrée. Les Allemands y seront Copenhague vendra le produit.

Pour avoir tenu un dépôt de liquides enivrants sans licence, et en avoir vendu, au No 37 rue Vitré, un nommé Noé Goy a été condamné à 1800 ou six mois de prison, par le recorder Sempie.

LES RUSSSES PROGRESSENT

L'armée du général Ivanoff continue à gagner du terrain. — Les Russes ont maintenant le dessus sur un front de 190 milles.

Londres, 3. — Les dernières dépêches reçues de l'extrémité sud du front russe indiquent qu'on continue à se battre rudement. L'armée moscovite du général Ivanoff continue à gagner du terrain. Un correspondant rapporte que ces opérations ont débuté par un mouvement d'offensive des Autrichiens destiné à redresser leur ligne. Après avoir repoussé cette attaque, les Moscovites ont repris l'offensive. On présume que les Russes se sont maintenant avancés sur une distance considérable au-delà de la Stripa. D'autres messages prétendent qu'il y a eu deux grands mouvements d'offensive pour menacer les Tchèques dans leurs opérations balkaniques, et les Austro-Allemands ont senti la nécessité d'améliorer leurs positions pour parer à l'attaque qu'ils prévoient de la part du général Ivanoff, aux premiers jours du printemps. A tout événement, le résultat de ces opérations militaires aura sans contredit une importante répercussion sur la campagne balkanique et surtout sur les futurs plans de la Roumanie.

SOLIDEMENT ETABLIS SUR LES
RIVES DE LA STYR

Londres, 3. — Quel que soit le côté qui ait pris l'offensive et malgré le trou dans les nouvelles, on remarque par les combats en Volhynie et en Galicie que l'initiative se maintient fortement en faveur des Russes sur un front de 190 milles. Les Russes sont solidement établis sur la rivière Styr au nord de Czartorysk et ils ont pris le village de Khriark, à trois milles de la rivière.

Londres, 3. — On ne sait pas encore le nombre de pertes de vies causées, lorsque le navire anglais "Persia" a été torpillé jeudi après-midi, dans la Méditerranée de l'est. Les dernières nouvelles du Caire et d'Alexandrie indiquent que 158 survivants, dont 59 passagers, ont été débarqués à bon port. On commence à perdre espoir pour les autres, car il y a déjà cinq jours que le navire a été déposé.

LES ARRESTATIONS A SALONIQUE

(Voir aussi en page 7)

Londres, 3. — Au dire du correspondant de l'Agence Reuter à Salonique, le consul norvégien a été arrêté en même temps que les consuls autrichien, allemand, bulgare et ottoman, sur l'ordre du commandant français, le général Sarraill.

On affirme que l'arrestation du diplomate résulte de documents découverts aux consuls autrichien et allemand, et qui l'impliciteraient dans des affaires d'espionnage. Le gouvernement hellénique, porte le message, a protesté contre la détermination de ce consul, ainsi que contre l'arrestation des Grecs que l'on soupçonne d'avoir pratiqué l'espionnage.

REPRESENTATION EN BULGARIE

Amsterdam, 3. — On mande de Sofia que l'arrestation des consuls

allemand, autrichien, turc et bulgare, opérée à Salonique par le général Sarraill a ému l'opinion publique. Le gouvernement bulgare, a-t-il dit, par mesure de représailles, décide d'arrêter tous les fonctionnaires qui restent dans les légations de la Grande-Bretagne, de la France et de la Serbie et de les détenir jusqu'à ce qu'on ait remis en liberté le consul bulgare et son personnel.

On télégraphiait de Berlin hier, que le gouvernement bulgare a arrêté le vice-consul français à Sofia, par mesure de représailles.

LA LOI MARTIALE EN GRECE

Londres, 3. — Un journal d'Athènes dit que la loi martiale sera proclamée le 15 janvier, et que la Chambre des députés a été convoquée pour le 17, afin de ratifier cette proclamation, d'après une dépêche reçue ici.

LA MALADIE DU KAISER EST GRAVE

Paris, 3. — Des dépêches de Suisse et d'Italie continuent à affirmer que la maladie de l'empereur Guillaume est grave. On dit qu'il fut opéré mercredi dernier avec succès, mais on ne dit pas la nature de l'opération.

L'empereur souffre, dit-on, d'une éruption cutanée qui se serait compliquée d'un mal de gorge qui se serait porté à la bouche. Il sera nécessaire de lui faire un palais d'argent.

FABRIQUE DETRuite LES COMBATS AUX
PAR UN INCENDIE DARDANELLES

LE FEU DETRUIT, HIER, LA "ROCK SHOE MANUFACTURING" DE QUEBEC. — PLUSIEURS CENTAINES D'OUVRIERS SUR LE PAVE.

(De notre correspondant)

Québec, 3. — Deux gros incendies dont l'un a détruit une importante fabrique de chaussures qui donnait de l'emploi à plusieurs centaines d'ouvriers, et l'autre un bloc de six logements, précipitant ainsi de familles sur le pavé ont éclaté, hier, après-midi, au cours d'une violente tempête de neige qui a fait rage toute la journée d'hier.

La "Rock Shoe Manufacturing Co.", rue Saint-Hélène, a été la proie des flammes vers cinq heures de l'après-midi. Le feu dont on ignore l'origine, activé par un gros vent, a pris bientôt de vastes proportions en se propageant aux quatre étages de l'édifice. La brigade entière fut appelée sur le théâtre de l'incendie par une alarme générale et réussit à éteindre plusieurs autres fabriques non moins importantes du voisinage, et spécialement la Dominion Corset Co. qui fut longtemps menacée mais la Rock Shoe Manufacturing Co. fut rasée de fond en comble. Les pertes s'élèveront à près de \$50,000. La fabrique donnait de l'emploi à cinq à six cents ouvriers.

Un bloc de six logements appartenant à M. Eugène Lamontagne, situé au Domaine Lairet a été détruit par un incendie, hier, après-midi. Le feu y a éclaté vers quatre heures et les pompiers de la division Limoulin ont travaillé jusqu'à combattre l'incendie. Les pompiers de Québec ne pouvant y rendre à cause de la tempête, la pression de l'aqueduc faisait également défaut, les pompiers malgré leur travail ardu ne purent sauver le bloc de destruction complète. Les six logements furent rasés avec tout leur contenu et tous les occupants jetés sur le pavé. La maison appartenait à M. Avila Prunier, pompier; Charles Bruneau, journaliste; Charles Coveney, Albert Savard, et Gilbert Lapierre, journalistes; et Edgar Légaré, peintre. Tous ont perdu leur mobilier et n'ont que très peu d'assurances. La maison était évaluée à six mille huit cents. Les pertes totales sont estimées de \$8,000 à \$10,000.

VILLE DETRuite
PAR UN INCENDIE

Richmond, Virginie, 3. — Une partie de Gordonsville, un point de racordement important sur la ligne principale du Chesapeake and Ohio, 75 milles à l'est d'ici, a été pratiquement détruite par un incendie, qui a éclaté un peu après minuit dans un magasin de nettoyage à quelque distance de la gare du chemin de fer, d'après des rapports reçus ici.

VENTE ILLICITE DE
BOISSONS ENIVRANTES

Pour avoir tenu un dépôt de liquides enivrants sans licence, et en avoir vendu, au No 37 rue Vitré, un nommé Noé Goy a été condamné à 1800 ou six mois de prison, par le recorder Sempie.

GROS NAVIRE
ANGLAIS COULE

LE "GLENGLYLE" EST DISPARU. — CENT SURVIVANTS.

Londres, 3. — Le vapeur anglais "Glenogle" a été coulé. Il y a environ 100 survivants.

Ce navire a quitté Shanghai le 25 novembre pour se rendre à Londres. On a signalé sa présence pour la dernière fois le 6 décembre. Il a dû passer par le canal de Suez, et l'on peut supposer qu'il a sombré dans la Méditerranée comme le "Persia", et plusieurs autres vaisseaux de commerce.

Le "Glenogle" est l'un des plus gros vapeurs coulés depuis que les sous-marins ont manifesté de l'activité dans la Méditerranée. Il a été construit en 1904, à Newcastle, et il jaugeait 9,355 tonnes.

M. T. MARSIL
ET

LE TRAMWAY

LE DIRECTEUR DU "REVEIL". INTERROGE DANS LA POUSULTE INTENTEE CONTRE LE COMMISSAIRE MACDONALD, DE CLARE N'AVOIR RIEN RECU DE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS.

La cause Marsil-McDonald a pris la plus grande partie de la matinée aujourd'hui, en Cour de pratique. M. Tancrède Marsil, à la demande de M. McKeown, avocat de M. McDonald, a passé près d'une heure dans la boîte aux témoins. Il a déclaré principalement qu'il a intenté sa poursuite contre M. McDonald à la suite d'une enquête qu'il a faite personnellement. Son attention avait été attirée par une ore d'argent qui lui avait été faite, affirme-t-il, par l'intermédiaire de l'Agence Canadine de publicité, alors qu'il était directeur de l'"Autorité". Il a appris, par son enquête, que dans le quartier Saint-Denis, des cabarets ont été payés \$3 par soirée pour aller de porte en porte parler en faveur de M. McDonald. M. Marsil tient cette information d'un M. Téreau, il donne aussi le nom d'un M. Sroft, comme l'un de ces cabarets, mais il n'en sait rien personnellement.

M. Marsil a déclaré que le fils de M. McDonald, en présence de M. Cadioux de Courville, lui a demandé de travailler pour son père. Le même M. Cadioux de Courville aurait vendu à M. McDonald une liste électorale du quartier Saint-Denis, pour \$400 ou \$500. M. Marsil contient tous ces détails par information et il déclare qu'il ne personnellement n'a pas vu payer d'argent. Il n'a pas non plus vu faire de cabale.

M. Bisailon, qui représente aussi M. McDonald, demande à M. Marsil si ce n'est pas la compagnie des tramways qui lui a fourni l'argent en lui disant...

M. Marsil répond avant que la question soit terminée. Non.

— Où avez-vous pris l'argent pour intenter la poursuite, fournir les cautions, etc.?

— Je l'ai emprunté, dit M. Marsil, d'un M. J. E. Glibert, entrepreneur.

M. Bisailon lui demande quelles garanties il a dû fournir pour faire cet emprunt. M. Garneau s'oppose à la question et son opposition est maintenue par le juge. M. Marsil répond ensuite à quelques questions pour prouver qu'il est bien électeur de Montréal. Lors de l'élection de M. McDonald il habitait dans le quartier Mont-Royal. Au cours de l'interrogatoire il a été quelque peu question de M. Hébert. Le témoin a déclaré qu'il avait travaillé à l'élection de M. Hébert. M. Bisailon a voulu interroger M. Marsil à ce sujet, mais le juge Lafontaine ne l'a pas permis.

Au sujet de la souscription prélevée par l'Association des Citoyens pour aider à l'élection de ses candidats, M. Marsil dit que la chose est de notoriété publique puisque la chose a été annoncée dans les journaux. Des copies en seront produites.

M. Fontaine a offert à M. Marsil, alors de l'"Autorité", un contrat pour des annonces à un prix infiniment plus élevé que le tarif des annonces commerciales ordinaires à condition de cesser sa campagne contre les candidats de l'Association des Citoyens. Le tarif offert était d'environ 60 pour cent plus élevé que le tarif ordinaire. C'est à ce dernier tarif que M. Marsil a publié ses mêmes annonces que les autres journaux.

Plusieurs autres questions sont posées au sujet de ce que M. Marsil ne connaît pas personnellement.

M. Garneau a demandé la permission d'interroger à son tour M. McDonald, mercredi prochain.

LE MAIRE ET
M. PRIMEAU

Le nouvel an est le moment des réconciliations. M. L. J. Primeau, secrétaire de M. le commissaire Thomas Côté, a souhaité la bonne année, ce matin, à M. le maire Martin qui, peut-on dire en employant un euphémisme, ne le portait pas jusqu'ici dans son cœur, et M. Martin a rendu avec effusion au fonctionnaire sa poignée de main et ses souhaits.

Il est peu probable, tout de même, que M. le maire, qui a pardonné à M. Primeau et qui a pardonné à M. Langlois, soit animé d'aussi bonnes dispositions pour un autre de ses ennemis, M. Jules Fournier. Il en est l'intention de dire, ce soir, à l'école Montcalm, aux électeurs pour qui le directeur de l'"Action", qui a été élu, demain, échevin du quartier en remplacement de M. Giroux nommé commissaire.

Comme nous demandions à M. le maire s'il tiendrait une assemblée contradictoire avec M. Fournier, ce soir, il nous a répondu: "Qu'il vienne et nous verrons."

L'ENLEVEMENT DE LA NEIGE

M. Mercier, l'ingénieur en chef employé actuellement à l'enlèvement de la neige sept cents hommes, sans compter les charretiers. On a eu, hier, une certaine difficulté à trouver la main d'œuvre, ce qui indique que l'ouvrage est moins rare à Montréal qu'en d'autres endroits.

Comme on n'a pas encore fait d'appropriation pour l'enlèvement de la neige, on prendra l'argent sur le fonds de réserve du budget de 1915, comme cela se fait habituellement en pareil cas.

Une délégation échevinale, composée de MM. Laverne, Mayrand et Hoult, partira, ce soir, pour Ottawa, pour se présenter, demain, devant la commission des chemins de fer qui siège dans cette ville. Le conseil de Montréal s'oppose, en effet, à ce que le chemin de fer Lachine-Jacques-Cartier construise une voie élevée rue Masson, forçant les voyageurs à passer sous la voie.

L'échevin du quartier Rosemont, M. Laverne, veut que la voie passe dans la tranchée et que l'on donne aux piétons le passage à niveau.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture.)

BONNE ANNEE!

A tous mes amis et clients j'offre, avec mes remerciements pour leur distingué patronage, mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour l'année nouvelle.

TEL. ST. LOUIS 811-2999

J. H. ROBERT
PHARMACIEN CHIMISTE
1185 RUE ST. DENIS ANGLE MONT-ROYAL

Vallières

BRODERIE DE 25c, 30c et 35c POUR

Angle S.-Catherine et Montcalm

1,200 verges de belles broderies, ajourées et brodées très haut, de 13 1/2 pouces de large, pour sous-vêtements. Valeur très spéciale, pour demain, à 19c.

DEMANDEZ

à votre épicer les délicieuses confitures aux fraises pures, marque "L. & P." Elles sont faites à Montréal par une maison canadienne-française et se recommandent par leur exquisite saveur et leur haute qualité. Demandez aussi les confitures, sirops, catoups et betteraves "King" de

LABRECQUE & PELLERIN

111 RUE SAINT-TIMOTHEE
Tél. Est 1075-1649. MONTREAL.NOUVELLE
SERIE-BIJOU

NOUVELLE SERIE-BIJOU, chaque volume 7 x 4 pouces, avec couverture, illustrée, bro. 20c. Spécial 16c

reliure toile, 35c. Spécial 28c

Union Assurance Society Limited
OF LONDON ENGLAND

AVIS

Afin d'établir des relations plus suivies avec une nombreuse et importante partie de notre population, les Canadiens-français, et pour leur donner un service de tout premier ordre, nous venons de créer un bureau français, dont le directeur sera M. Horace-J. Labrecque, de Montréal.

Notre institution, l'UNION, fondée en 1714, a continué ses affaires depuis cette date sans la moindre interruption. Elle est entrée dans le champ de l'assurance canadienne en 1890. — Il y a juste un quart de siècle, — et depuis lors, elle a versé à notre clientèle canadienne plus de \$4,000,000 en compensation de pertes par le feu.

En s'assurant les services d'un homme du talent et de l'énergie de M. Horace-J. Labrecque notre compagnie a eu la main heureuse. Il faut également féliciter M. Labrecque d'entrer en relations avec une compagnie de la valeur et de la réputation de l'UNION, et sa grande clientèle doit rester convaincue que les assurances-feu placées par son entremise recevront d'abord une attention toute particulière tout en étant parfaitement garanties.

Respectueusement,
T. L. MORRISSEY,
Administrateur-résident.

P. S. — Afin de donner meilleur service à ma clientèle toujours grandissante, il fallait me faire de nouvelles relations et cela, avec une des meilleures compagnies d'assurance-feu au monde. Je suis maintenant en position de placer les assurances-feu les plus considérables et de quelque catégorie que ce soit.

Horace-J. LABRECQUE,
Directeur du bureau français,
Bureau, Edifice Transportation, Pièce 623.
Téléphones: Bureau, Main 968. Résidence, Rockland 2486.LES ALLEMANDS
SONT DISPERSÉS

LE FEU DES BATTERIES FRANÇAISES CHASSE L'ENNEMI A MATANCOURT.

Paris, 2, (10.30 p.m.) Retardée. — Le bureau de la guerre a émis le communiqué officiel suivant dimanche soir:

"En Belgique, un bombardement par notre artillerie de campagne et des mortiers de tranchées lancés contre certains groupes de l'ennemi dans la région des vannes, ont causé beaucoup de dommages. Deux incendies ont été allumés et deux dépôts de munitions ont sauté."

"En Argonne, le feu de nos batteries a dispersé une troupe d'Allemands sur la route d'Avocourt à Matancourt."

Paris, 2, (10.30 p.m.) Retardée. — Le bureau de la guerre a émis le communiqué officiel suivant dimanche soir:

"En Belgique, un bombardement par notre artillerie de campagne et des mortiers de tranchées lancés contre certains groupes de l'ennemi dans la région des vannes, ont causé beaucoup de dommages. Deux incendies ont été allumés et deux dépôts de munitions ont sauté."

"En Argonne, le feu de nos batteries a dispersé une troupe d'Allemands sur la route d'Avocourt à Matancourt."

Paris, 2, (10.30 p.m.) Retardée. — Le bureau de la guerre a émis le communiqué officiel suivant dimanche soir:

"En Belgique, un bombardement par notre artillerie de campagne et des mortiers de tranchées lancés contre certains groupes de l'ennemi dans la région des vannes, ont causé beaucoup de dommages. Deux incendies ont été allumés et deux dépôts de munitions ont sauté."

"En Argonne, le feu de nos batteries a dispersé une troupe d'Allemands sur la route d'Avocourt à Matancourt."

Paris, 2, (10.30 p.m.) Retardée. — Le bureau de la guerre a émis le communiqué officiel suivant dimanche soir:

"En Belgique, un bombardement par notre artillerie de campagne et des mortiers de tranchées lancés contre certains groupes de l'ennemi dans la région des vannes, ont causé beaucoup de dommages. Deux incendies ont été allumés et deux dépôts de munitions ont sauté."

"En Argonne, le feu de nos batteries a dispersé une troupe d'Allemands sur la route d'Avocourt à Matancourt."

Paris, 2, (10.30 p.m.) Retardée. — Le bureau de la guerre a émis le communiqué officiel suivant dimanche soir:

"En Belgique